



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

PUBLIÉ PAR
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 2002

2001

© UIT 2002

Tous droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
1. Introduction	1
2. Membres de l'Union	1
3. Le Conseil.....	1
4. Activités du Secrétariat général et des Secteurs	2
4.1 Activités du Secrétariat général	2
4.1.1 Unités de la coordination, des relations extérieures et de la communication (CEC).....	2
4.1.1.1 Unités des affaires extérieures (EAU).....	2
4.1.1.1.1 Appui aux conférences et réunions	2
4.1.1.1.2 Activités courantes.....	2
4.1.1.1.3 Nouvelles activités.....	2
4.1.1.2 Unité de la coordination	3
4.1.1.2.1 Appui aux conférences et réunions	3
4.1.1.2.2 Activités courantes.....	3
4.1.1.3 Unité de la communication institutionnelle (CCU).....	3
4.1.2 Unité, Stratégies et politique (SPU)	4
4.1.2.1 Appui aux conférences et réunions	4
4.1.2.2 Activités courantes.....	4
4.1.2.3 Nouvelles activités	4
4.1.2.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées.....	5
4.1.3 Unité des affaires juridiques.....	5
4.1.4 Auditrice interne	5
4.1.4.1 Activités d'audit	5
4.1.4.2 Autres activités.....	5
4.1.4.3 Nouvelles activités	5
4.1.5 Département du personnel et de la protection sociale	6
4.1.5.1 Situation du personnel.....	6
4.1.5.2 Administration du personnel	6
4.1.6 Département des finances	7
4.1.6.1 Appui aux conférences et réunions	7
4.1.6.2 Activités courantes.....	7
4.1.6.3 Nouvelles activités	8
4.1.7 Département des conférences.....	8
4.1.7.1 Activités courantes.....	8
4.1.7.2 Nouvelles activités	9
4.1.8 H Département des services communs.....	10
4.1.8.1 Appui aux conférences et aux réunions.....	10
4.1.8.2 Activités courantes.....	10
4.1.8.3 Nouvelles activités et initiatives nouvelles	10
4.1.8.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées.....	11
4.1.9 Département des services informatiques	11
4.1.9.1 Appui aux conférences et réunions	11
4.1.9.2 Activités courantes.....	11
4.1.9.3 Nouvelles activités	12
4.1.10 ITU TELECOM.....	12
4.1.10.1 ITU TELECOM Africa 2001	12
4.1.10.2 Comité ITU TELECOM	12
4.1.10.3 Situation financière	12

	<i>Page</i>
4.1.11 Nouvelles initiatives.....	13
4.1.11.1 Contexte	13
4.1.11.2 Activités réalisées pendant la seconde moitié de 2001	13
4.1.12 Projet IMT-2000	14
4.1.12.1 Travaux préparatoires et appui aux conférences et réunions.....	14
4.1.12.2 Autres activités.....	14
4.1.13 Questions de genre	14
4.2 Activités du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R).....	15
4.2.1 Activités des Commissions d'études	15
4.2.2 Traitement des fiches de notification pour les réseaux à satellite	16
4.2.3 Notifications pour les services de Terre	16
4.2.4 Diffusion de l'information	17
4.2.5 Informatique, administration et publications.....	17
4.3 Activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	18
4.3.1 Introduction	18
4.3.2 Commissions d'études de l'UIT-T et du GCNT	18
4.3.3 Membres du Secteur de l'UIT-T	19
4.3.4 Temps d'approbation et de publication des Recommandations de l'UIT-T.....	19
4.3.5 Mise en oeuvre de la stratégie de l'UIT-T	19
4.4 Activités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D).....	20
4.4.1 Programme de coopération	20
4.4.2 Commission d'études.....	20
4.4.2.1 Commission d'études 1.....	20
4.4.2.2 Commission d'études 2.....	20
4.4.2.3 Activités communes des Commissions d'études 1 et 2	21
4.4.2.4 Partage de l'information	21
4.4.3 Programmes du Plan d'action de La Valette.....	21
4.4.3.1 Réforme, législation et réglementation des télécommunications	21
4.4.3.2 Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information.....	22
4.4.3.3 E-stratégie	22
4.4.3.4 Télécommunications et environnement	22
4.4.3.5 Activités liées au satellite.....	22
4.4.3.6 Développement rural et service/accès universel.....	23
4.4.3.7 Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc.	23
4.4.3.8 Partenariat de développement avec le secteur privé.....	24
4.4.3.9 Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines.....	24
4.4.3.10 Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA).....	25
4.4.3.11 Projets et assistance.....	25
Annexe A – Situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union au 31 décembre 2001.....	29
Annexe B – Budget de l'Union pour 2000-2001.....	67
Annexe C – Liste des publications éditées par l'Union en 2001.....	71

1. Introduction

Le présent rapport est publié en application des dispositions du numéro 102 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, qui dispose que le Secrétaire général «avec l'aide du Comité de coordination établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil, à tous les Etats Membres».

2. Membres et instruments fondamentaux de l'Union

2.1 Au 31 décembre 2001, l'Union comptait 189 Etats Membres, 653 Membres de Secteur et 36 Associés. La situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union est indiquée dans l'Annexe A.

2.2 En 2001, la Lettonie a ratifié les instruments fondamentaux (Genève, 1992) et la Yougoslavie y a adhéré, ce qui porte le nombre total de ratifications et d'adhésions à 171. Conformément au numéro 231 de la Constitution et au numéro 527 de la Convention, les instruments de ratification ou d'adhésion reçus après le 1er janvier 1996 s'appliquent aux instruments fondamentaux (Genève, 1992) tels qu'amendés à Kyoto, 1994.

2.3 Le Japon a ratifié les amendements à la Constitution et à la Convention adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994).

2.4 Sept Etats Membres ont ratifié les amendements aux instruments fondamentaux (Genève, 1992) adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998).

3. Le Conseil

3.1 La session de 2001 du Conseil, à laquelle ont participé les représentants des 46 Etats Membres du Conseil et 28 Etats Membres de l'Union en tant qu'observateurs, s'est tenue au siège de l'UIT du 18 au 29 juin 2001.

3.2 M. Yuri Grin (Fédération de Russie) et M. Joseph Richardson (Etats-Unis d'Amérique) ont été élus respectivement Président et Vice-Président du Conseil.

3.3 Le Conseil a créé plusieurs groupes de travail pour faciliter les travaux préparatoires en vue de la Conférence de 2002. Les questions examinées par ces groupes sont les suivantes:

Réforme de l'UIT

Groupe d'experts chargé de préparer le travail sur la réforme de l'UIT en vue de la PP-02

Plan stratégique de l'UIT

Groupe informel chargé d'élaborer un projet de plan stratégique (2003-2007)

Règlement financier

Groupe de travail chargé de réviser le Règlement financier.

Gestion des ressources humaines

Groupe ad hoc chargé d'étudier la gestion et les ressources humaines à l'UIT

Procédures stables pour les élections

Groupe d'experts chargé d'élaborer des propositions relatives à des procédures stables d'élection

Dispositions générales relatives aux conférences et aux assemblées

Groupe d'experts chargé de revoir les dispositions du Chapitre II de la Convention

Fiches de notification des réseaux à satellite

Groupe de travail sur la mise en oeuvre du principe de recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite

Sommet mondial sur la société de l'information

Comité de liaison chargé d'examiner la participation de l'UIT et ses contributions au contenu du processus du SMSI.

3.4 Pour de plus amples informations concernant ces groupes, on peut consulter le site web du Conseil à l'adresse <http://www.itu.int/council/indexgroups.html>.

3.5 Le Conseil ayant exprimé le souhait de recevoir à intervalles réguliers des informations sur les activités et les décisions prises à l'UIT, une circulaire intitulée «Dernières nouvelles à l'UIT» est désormais publiée chaque mois et envoyée aux Conseillers par courrier électronique. Elle est postée sur le site web du Conseil à l'adresse <http://www.itu.int/council/>.

3.6 Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de 2001 ainsi que les résumés des débats et d'autres documents relatifs aux principales questions examinées peuvent être consultés sur le site web du Conseil de l'UIT.

4. Activités du Secrétariat général et des Secteurs

4.1 Activités du Secrétariat général

4.1.1 Unités de la coordination, des relations extérieures et de la communication (CEC)

4.1.1.1 Unités des affaires extérieures (EAU)

4.1.1.1.1 Appui aux conférences et réunions

a) Une assistance a été fournie au Conseil pour les activités du Secrétariat.

4.1.1.1.2 Activités courantes

a) En 2001 les activités courantes de l'Unité des affaires extérieures ont porté pour l'essentiel sur les Membres de l'Union, c'est-à-dire les Etats Membres et leur situation par rapport aux Actes de l'Union, les Membres de Secteur, et la nouvelle catégorie des Associés ainsi que sur les relations avec les organisations internationales, les missions diplomatiques et les visites à l'UIT, y compris les questions de protocoles connexes.

b) La participation des Membres de Secteur a continué d'être encouragée et l'Union a accueilli 74 nouveaux Membres de Secteur pendant l'année. Le nombre d'Associés – nouvelle catégorie – a lui aussi augmenté avec six nouveaux Membres à l'UIT-R et 27 nouveaux Membres à l'UIT-T. La décision concernant les Associés à l'UIT-D sera prise à la CMDT-02. Il faut citer aussi le nouveau groupe des régulateurs dont beaucoup sont aujourd'hui Membres de l'Union. La Notification et le Répertoire général de l'UIT ont été publiés et leurs versions sur CD-ROM et en ligne ont été encouragées.

c) L'Unité a également participé aux activités de divers organes du système des Nations Unies comme l'Assemblée générale, l'ECOSOC, le CEB, le HLCP, etc., activités qu'elle suit par ailleurs. Elle a également encouragé les relations avec les missions diplomatiques de Genève et s'est efforcée de mieux faire connaître l'UIT dans le cadre de visites au Siège. Elle s'est également occupée de l'organisation et du suivi des visites officielles au Secrétaire général de l'UIT.

4.1.1.1.3 Nouvelles activités

a) La promotion de l'UIT à l'occasion des Jeux interinstitutions qui se sont déroulés à Alicante (Espagne) en avril 2001 faisait partie des nouvelles activités. Par ailleurs, aux Journées portes ouvertes organisées aux Nations Unies (27-28 octobre 2001), l'UIT a animé le groupe sur les technologies comprenant le CERN, l'OMPI, et l'OMM sous la

bannière «The Human Touch of Technology» (La technologie au service de l'humanité) et a créé le site web de la manifestation à l'adresse www.unday2001.org. Au nombre des nouvelles activités figurait également le transfert de l'Unité Services de communication - bureau central d'enregistrement pour le traitement du courrier, le fax, etc. - du Département des services informatiques à l'Unité des affaires extérieures.

4.1.1.2 Unité de la coordination

4.1.1.2.1 Appui aux conférences et réunions

- a) La planification, la préparation et la coordination de la session 2001 du Conseil s'inscrivaient dans un plan de gestion préalablement établi, ce qui a contribué à la réussite de la session. On se reportera au <http://www.itu.int/council/> pour de plus amples informations. En outre, l'Unité a fourni un appui à d'autres réunions du Secrétariat général.
- b) Elle participe activement à la préparation de la Conférence de plénipotentiaires (PP-02) et a déjà commencé à traiter les propositions émanant des Etats Membres et à diffuser les documents pertinents pour la Conférence.

4.1.1.2.2 Activités courantes

- a) L'Unité de la coordination intervient régulièrement pour faciliter les activités qui mettent à contribution les Secteurs et le Secrétariat général et faire en sorte que les décisions des Membres, en particulier celles du Conseil, soient mises en oeuvre.

4.1.1.3 Unité de la communication institutionnelle (CCU)

- a) Pour mieux projeter l'image de l'UIT et améliorer la communication avec le public, l'Unité CCU, en coopération avec ITU TELECOM, a lancé la première campagne promotionnelle de communication institutionnelle pour 2002-2004. Cette nouvelle initiative a été rendue possible grâce à l'adoption d'une politique novatrice d'échanges réciproques sur les activités de co-branding, de co-sponsoring et de copromotion, laquelle devrait être mise en oeuvre au troisième trimestre de 2002.
- b) En 2001, l'Unité a produit et diffusé à l'échelle mondiale le deuxième rapport annuel et réédité la brochure sur les informations de base. Ces deux documents peuvent être consultés sur le site (itu.int.aboutitu/index.html). Par ailleurs, elle a organisé des entrevues avec le Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de haut rang, coordonné ou rédigé 13 exposés ou articles pour des revues et périodiques de l'extérieur et traité plus de 5 000 demandes d'information émanant d'organismes publics, d'universités, de l'industrie et des médias.
- c) L'Unité a organisé et géré le service de presse pour le troisième Forum mondial des politiques de télécommunication. Elle a élaboré de nombreux articles de presse très divers pour expliquer les problèmes et les enjeux relativement nouveaux pour la plupart des journalistes. Elle a également organisé des conférences de presse et des séances d'information avec les principaux participants. Un site web spécial «salle de presse» a été créé, développé et tenu à jour (itu.int/newsarchive/wtpf/index.html).
- d) Pendant l'année considérée, l'Unité a publié 32 communiqués de presse sur les résultats remarquables de l'UIT qui illustrent l'utilité de son rôle pour répondre aux besoins des organismes publics et de l'industrie. Un certain nombre de ces besoins ont été au centre de séances d'information ou de conférences de presse.
- e) L'Unité a également produit 10 numéros en trois langues (soit 30 numéros) des Nouvelles de l'UIT dont une édition spéciale pour ITU TELECOM Africa 2001 et un numéro consacré exclusivement à la téléphonie IP à l'occasion du Forum mondial des politiques de télécommunication et a publié 4 Mises à jour spéciales des indicateurs. Elle a également inséré dans les Nouvelles de l'UIT des informations sur les manifestations TELECOM qui auparavant utilisaient un support de diffusion différent, portant ainsi une nouvelle dimension importante des activités de l'organisation à l'attention d'audiences qui ne connaissaient l'Union qu'à travers ces manifestations TELECOM. Le contenu des Nouvelles de l'UIT a ainsi été enrichi, et le lectorat des revues ainsi que le nombre d'abonnés ont augmenté. Notre image de marque auprès de l'industrie des télécommunications en a été renforcée.
- f) A la suite de la numérisation de la photothèque de l'UIT engagée en 2000, 9 004 photos sont désormais cataloguées et 4 013 d'entre elles ont été scannées. Les systèmes intégrés de gestion ont été perfectionnés pour faciliter la saisie et la consultation des données afin que les utilisateurs extérieurs puissent y avoir accès en ligne et passer des commandes. La première phase de ce processus s'est achevée en 2001.
- g) A l'ITU TELECOM Africa 2001, l'Unité a organisé et géré la participation de l'UIT au Pavillon UIT. Ce Pavillon qui avait un thème unique «Connecter l'Afrique rurale: les technologies et les applications au service du développement rural» a connu un franc succès et chaque jour des ministres et des personnalités de haut rang s'y sont arrêtés pour découvrir comment la majorité des Africains vivant dans des zones isolées ou peu densément peuplées peuvent bénéficier des TIC et débattre de ces questions.

- h) Après avoir modernisé le site web de l'UIT et lancé le site central au premier trimestre de 2001, l'Unité CCU, en coopération avec le Département des services informatiques et les divers fournisseurs de contenu, a procédé au transfert de la plupart des sites web de l'UIT, y compris des pages générées depuis des bases de données, donnant ainsi une image en ligne plus cohérente et plus homogène. Elle s'est également assurée le concours de spécialistes de la communication sur le web pour revoir l'architecture informationnelle du site et la doter d'une navigabilité adaptée à un environnement Internet. Les objectifs recherchés sont multiples: structure logique du site, organisation efficace de l'information et des annuaires, bonne lisibilité et liens suffisants entre domaines connexes et sites spécifiques. On devrait pouvoir consulter sur les sites traitant d'activités ou de services particuliers des textes introductifs présentant la campagne de communication qui sera lancée au troisième trimestre de 2002 et la structure logique mise en place devrait permettre de s'orienter parmi les milliers de documents et de thèmes complexes. Le graphisme utilisé conférera une identité forte à chaque site dans l'image globale de l'UIT.

4.1.2 Unité, Stratégies et politique (SPU)

- a) Début 2001, l'Unité SPU a été séparée de la CEC conformément à la réorganisation des Unités SEC (voir le Document C2001/36 du Conseil).

4.1.2.1 Appui aux conférences et réunions

- a) La principale manifestation pendant cette année a été le Forum mondial des politiques de télécommunication sur la téléphonie IP (FMPT-01) qui s'est tenu à Genève du 7 au 9 mars 2001. Au cours de cette manifestation plus de 750 hauts fonctionnaires représentant plus de 120 Etats Membres de l'UIT ont examiné les problèmes de réglementation et les débouchés commerciaux liés au développement de technologies qui permettent aujourd'hui d'acheminer des communications téléphoniques sur des réseaux de données comme l'Internet. Le Forum a formulé quatre «Avis» différents qui représentent les vues que partagent les Membres de l'UIT sur les incidences générales de la téléphonie IP, sur les mesures prises pour aider les Membres, sur les problèmes que pose le développement des ressources humaines, et sur des études fondamentales.
- b) Dans le cadre du Programme de nouvelles initiatives, trois ateliers ont été organisés, un sur les incidences réglementaires du large bande, un autre sur l'octroi de licences pour les systèmes mobiles de la troisième génération et un troisième sur l'Internet en Asie du Sud-Est. L'Unité SPU a également organisé un Symposium mixte UIT/OMPI sur les noms de domaine multilingues. Pour tout complément d'information on pourra se reporter au site web consacré aux nouvelles initiatives et à la section K.
- c) Le personnel de l'Unité a également apporté un appui au BDT pour la planification et l'organisation du Sommet sur les télécommunications et l'Internet pour les Etats arabes (Oman, 28-30 mai 2001) ainsi que pour d'autres ateliers consacrés à des questions de politique générale ou de réglementation et a également fait des exposés.

4.1.2.2 Activités courantes

- a) L'Unité SPU a élaboré des documents, des exposés, des discours ainsi que des articles pour le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général. Différentes publications sont sorties cette année contenant les résultats (sur CD-ROM) des réunions mentionnées ci-dessus. Avec le concours du BDT, l'Unité a rédigé et publié le rapport sur les indicateurs des télécommunications en Afrique pour 2001.
- b) Elle a également apporté son appui pour les travaux sur la réforme de l'UIT et la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. Son personnel a participé aux activités de la DOT Force du G8 et du Groupe d'étude ICT des Nations Unies. Un membre de l'Unité travaille maintenant à plein temps à New York sur ce sujet.
- c) L'Unité a poursuivi ses travaux sur les initiatives prises dans le domaine de la politique Internet au titre des Résolutions 101 et 102 (Minneapolis, 1998), en collaboration étroite avec l'UIT-T, notamment la Commission d'études 2. Parmi les sujets traités on peut citer le protocole ENUM, les noms de domaine multilingues, les domaines de premier niveau constituant un code de pays et la participation aux travaux de l'ICANN et du Consortium IPv6. Les résultats de ces travaux sont décrits dans la section K.

4.1.2.3 Nouvelles activités

- a) Dans le cadre du Programme de nouvelles initiatives lancé à la session de 1999 du Conseil, un certain nombre d'ateliers de planification stratégique ont été organisés et des études de cas ont été faites sur différents pays (voir la section K).
- b) L'Unité a également fourni aux Membres des éléments d'information pour les aider en ce qui concerne la planification stratégique et assure actuellement des services de secrétariat pour le Groupe sur le projet de plan stratégique, 2003-2007.

4.1.2.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées

- a) Conformément à la Résolution 79 de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998), l'Unité SPU a également fourni une assistance pour les travaux liés à la réforme du Règlement des télécommunications internationales ainsi que pour l'analyse des résultats d'un questionnaire envoyé à tous les Membres (voir le Document C2001/23 du Conseil).

4.1.3 Unité des affaires juridiques

- a) Comme par le passé, l'Unité des affaires juridiques (JUR) a formulé des avis juridiques dans ses domaines d'activité traditionnels: droit international (public et privé), questions de personnel, questions financières, privilèges et immunités, application de l'Accord de siège conclu avec la Suisse, négociations de contrats, d'accords et de mémorandums d'accord conclus dans le cadre des activités respectives des différents Secteurs et ainsi que d'accords de siège pour la tenue des conférences et réunions de l'UIT et interprétation des textes constitutifs et réglementaires de l'Union. Des travaux importants ont été consacrés aux questions relevant du droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, politique en matière de brevets, utilisation du logo de l'UIT et rédaction et négociation d'accords de licence) ou du droit des contrats (expositions et forums TELECOM, publications, construction et modification des bâtiments de l'UIT, contrats pour les services logistiques, etc.), ainsi qu'à la restructuration des procédures administratives internes de l'UIT-R. L'Unité a assuré les fonctions de secrétariat pour les groupes de travail suivants du Conseil: Groupe d'experts sur le Chapitre II de la Convention de l'UIT, Groupe d'experts chargé des travaux préparatoires en vue de la PP-02 et Groupe d'experts sur des procédures d'élection stables. Enfin, l'Unité est également chargée de l'administration du rôle de dépositaire du Mémorandum d'accord sur les GMPCS et participe activement aux activités du Groupe spécial mis en place dans le cadre du projet IMT-2000.

4.1.4 Auditrice interne

4.1.4.1 Activités d'audit

- a) Projets conclus
- audit de gestion des coûts supportés par l'UIT pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite par le Bureau des radiocommunications. Ce projet fait suite à une demande spécifique du Vérificateur extérieur des comptes avec lequel l'auditrice interne de l'UIT a travaillé étroitement. Des liens de coopération étroits ont été noués en réponse à la Décision 482 du Conseil à sa session de 1999 dans laquelle le Vérificateur extérieur des comptes est invité à établir et à soumettre au Conseil un rapport annuel contenant un compte rendu financier et un contrôle de gestion des frais de traitement supportés par l'UIT. Il a été rendu compte des résultats de ce projet à la session 2001 du Conseil (Document C2001/54).
 - TELECOM - Suivi en ce qui concerne les comptes et le rapport d'activités (juillet 1999) et système de suivi de la clientèle.
- a) Projets en cours
- profil de risque de l'UIT. Cette étude est menée en application de la Résolution 1181 du Conseil. Il s'agit essentiellement de déterminer et de définir une vision commune des risques qui pourraient empêcher l'UIT d'atteindre ses buts et ses objectifs ou porter atteinte à son existence. Les résultats de cette étude serviront par ailleurs à établir l'audit pour la période biennale;
 - suivi de la situation en ce qui concerne la délégation de pouvoir pour les questions financières et;
 - gestion financière des fonds d'affectation spéciale et des contributions volontaires.

4.1.4.2 Autres activités

- a) L'auditrice interne a également pris part aux travaux des vérificateurs des comptes des Nations Unies, en particulier pour échanger des données sur les méthodes de travail et la gestion des risques. Plus précisément, elle a participé à une formation d'une semaine organisée par l'équipe d'audit de la FAO et consacrée à l'examen des fraudes, aux nouvelles normes d'audit interne et à l'évaluation des risques.

4.1.4.3 Nouvelles activités

- a) A la demande du Secrétaire général, l'auditrice interne assiste désormais régulièrement, en tant qu'observatrice, aux réunions du Comité de gestion (MANCOM) du Secrétariat général. Ces réunions sont une bonne source d'information et de ciblage pour la fonction d'audit interne.
- b) L'auditrice interne assure aujourd'hui les fonctions de coordination pour les relations avec le Vérificateur extérieur des comptes. Cette nouvelle responsabilité encourage le renforcement des relations de travail et de coopération avec le Vérificateur extérieur des comptes et permet de créer un effet de synergie sur le ciblage de l'audit.

4.1.5 Département du personnel et de la protection sociale

4.1.5.1 Situation du personnel

- a) Au 31 décembre 2001, le nombre total de fonctionnaires permanents (à l'exclusion du personnel engagé pour des contrats de courte durée et du personnel affecté à des projets) se chiffrait à 783, soit 5 fonctionnaires élus, 314 fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure, et 464 fonctionnaires de la catégorie des services généraux.
- b) Au cours de l'année, on a enregistré les mouvements du personnel suivants pour les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou engagés pour une période déterminée: 29 départs à la retraite, 7 démissions, 2 pensions d'invalidité et 1 décès. Un contrat de durée déterminée n'a pas été renouvelé. Au 31 décembre 2001, 42 fonctionnaires travaillaient à temps partiel et on comptait 124 fonctionnaires au bénéfice de contrats de courte durée (21 fonctionnaires de la catégorie professionnelle et 103 fonctionnaires de la catégorie des services généraux).
- c) Les Tableaux 1 à 4, que l'on peut consulter sur le site web du Conseil de l'UIT, indiquent en détail la répartition des effectifs au 31 décembre 2001. Lorsqu'il y a lieu, les chiffres pour l'année précédente sont indiqués entre parenthèses à des fins de comparaison.
- d) Le tableau des effectifs pour 2001 comportait 1006 emplois dont 749 permanents, 35 de durée déterminée et 228 hors cadres. Au 31 décembre 2001, 157 emplois étaient vacants ou gelés.
- e) Des contrats de courte durée (Tableau 2) ont été octroyés de manière à assurer le renfort nécessaire pendant les conférences et les réunions à faire face à un surcroît temporaire de travail urgent, au travail d'équipe ou à des congés maladie de longue durée du personnel essentiel à la bonne marche des travaux.
- f) Le principe de la répartition géographique s'applique aux fonctionnaires élus ainsi qu'aux fonctionnaires relevant de la catégorie de conseillers principaux ou de la catégorie professionnelle (à l'exception du personnel des services linguistiques) mais pas aux emplois de la catégorie des services généraux. La répartition géographique à la fin 2001 est donnée dans le Tableau 4, pour l'ensemble du personnel employé par l'UIT à l'exception du personnel des services linguistiques, du personnel affecté aux projets d'assistance technique et du personnel engagé pour des périodes de courte durée.

4.1.5.2 Administration du personnel

- a) La mise en oeuvre des recommandations formulées par le Groupe consultatif tripartite sur la gestion des ressources humaines s'est poursuivie en 2001. Le système de promotion personnelle mis en place pour la première fois en 1998 a de nouveau été appliqué en 2001 aux fonctionnaires de la catégorie professionnelle et à ceux de la catégorie des services généraux.
- b) Il a été décidé de continuer à «régulariser» la situation contractuelle du personnel surnuméraire travaillant à l'UIT depuis longtemps (5 ans ou plus) à l'intérieur du même service. Ces fonctionnaires ont été nommés pour une durée déterminée, suite à la mise au concours d'emplois vacants inscrits au budget ou d'emplois hors cadres financés sur des économies réalisées, conformément aux procédures de sélection et de recrutement prescrites.
- c) En ce qui concerne le classement des emplois, l'augmentation considérable du volume de travail enregistrée en 2000 s'est stabilisée en 2001. En tout, il y a eu 186 mesures de classement qui se sont traduites par 79 confirmations de grade, 20 reclassements, 3 déclassements, par la création de 28 emplois hors cadres et par la rédaction de diverses études sur le recrutement du personnel surnuméraire; 5 emplois hors cadres ont été supprimés.
- d) Les activités de recrutement ont augmenté en raison du nombre relativement important de fonctionnaires arrivant à l'âge de la retraite et de la nécessité de faire face à de nouveaux besoins. Le nombre de candidatures traitées en 2001 était de 7300 pour la catégorie professionnelle et celle des conseillers principaux, et de 771 pour la catégorie des services généraux.
- e) Les efforts se sont poursuivis pour améliorer la répartition géographique mais sans grand résultat. Les régions sous-représentées sont donc encouragées à proposer un plus grand nombre de candidats qui ont les qualifications requises pour les emplois mis au concours. On trouvera sur le site web du Conseil de l'UIT un tableau comparatif et une courbe représentant la répartition géographique du personnel de l'Union pour les années 1992 à 2001.
- f) Dans le domaine de la formation, 130 fonctionnaires ont suivi des cours de formation individuels à l'extérieur de l'UIT. Des cours collectifs ont été dispensés à 793 fonctionnaires au niveau interne, ce qui a représenté au total 36 jours de formation et 24 sujets différents. Cent soixante et onze fonctionnaires ont suivi des cours de langues. Ces statistiques n'englobent pas les cours de formation à l'informatique qui relèvent, pour l'essentiel, de la responsabilité du Département des services informatiques.
- g) L'étude concernant le remplacement du système informatique de gestion du personnel utilisé par le Département du personnel et de la protection sociale touche à sa fin. La décision concernant le choix du nouveau système devrait intervenir dans le courant de l'année. Elle sera suivie d'une phase de mise en oeuvre jusqu'en 2003.

- h) Le Département a pris une part active aux réunions convoquées par les organismes interorganisations chargés d'harmoniser et de coordonner les conditions d'emploi au sein du système commun des Nations Unies. Abstraction faite des questions toujours à l'étude dans le domaine des rémunérations et des différentes prestations, l'accent a été mis cette année sur un examen plus approfondi de la gestion des ressources humaines visant à mieux répondre à l'évolution des besoins des organisations du système des Nations Unies, par exemple en ce qui concerne l'amélioration des compétences des fonctionnaires en matière de gestion, l'obligation de rendre des comptes et la décentralisation des responsabilités dans le domaine des finances et de la gestion ou bien encore l'harmonisation et la simplification de tous les droits et indemnités accordés au personnel.

4.1.6 Département des finances

- a) Il convient de se reporter au Document C2001/EP/05 (Plan opérationnel du Secrétariat général pour 2001).

4.1.6.1 Appui aux conférences et réunions

- a) Parmi les activités du Département des finances en 2001 on peut citer la préparation des documents de la session 2001 du Conseil, l'appui fourni à la Commission permanente des finances, ainsi que les avis et l'appui fournis au Groupe de travail du Conseil sur la réforme et au Groupe de travail chargé de la révision du Règlement financier.
- b) Le Département s'est également occupé des comptes d'ITU TELECOM Africa 2001.

4.1.6.2 Activités courantes

- a) En 2001, le Département a notamment mis en oeuvre la seconde année de l'exercice biennal 2000-2001 et élaboré et approuvé le budget de l'Union pour la période 2002-2003.
- b) A sa session de 2001, le Conseil a voté des crédits supplémentaires pour mettre pleinement en oeuvre le budget pour 2000-2001. Le budget approuvé a été revu à la hausse, passant de 332,6 millions à 336,9 millions de francs suisses.
- c) Le Conseil a fixé le budget de l'Union pour la période 2002-2003 à 341,9 millions de francs suisses, maintenant ainsi le niveau de l'unité contributive à 315 000 francs suisses, cela malgré l'augmentation du coût des activités de 15,5 millions de francs suisses et une augmentation des coûts de 9,3 millions de francs suisses.
- d) Le Conseil a autorisé le prélèvement d'un montant de 4,75 millions de francs suisses sur le Fonds de réserve à titre de versement exceptionnel au Fonds d'entretien des bâtiments, nécessaire pour engager d'urgence les gros travaux de réparation et de rénovation des bâtiments de l'Union.
- e) Compte tenu de l'augmentation de la demande de services des technologies de l'information et de la communication à l'UIT, le Conseil a autorisé la création d'un Fonds de roulement pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit essentiellement de financer sur ce Fonds l'achat et le développement des principaux systèmes informatiques (matériels, logiciels, consultance), notamment l'achat de nouveaux systèmes et le remplacement ou la modernisation des systèmes existants. Un premier versement de 3,95 millions de francs suisses a été fait du Fonds de réserve au Fonds de roulement pour les TIC.
- f) Les comptes relatifs au projet bâtiment Montbrillant ont été clos en 2001. Les dépenses se sont chiffrées au total à 45,4 millions de francs suisses, soit 1,6 million de moins que le montant inscrit au budget. Ce projet a été financé par un emprunt qui sera remboursé sur une période de 50 ans à compter de 2002.
- g) Les comptes relatifs à la construction de la nouvelle cafétéria du bâtiment Varembe, inaugurée en septembre 2001, ont été tenus. Le projet a été, en partie, financé par un emprunt de 2 millions de francs suisses contracté auprès de la FIPOI.
- h) Au nombre des activités annuelles il y a également lieu de citer la tenue des comptes pour les projets financés par le PNUD, pour ceux financés sur des fonds d'affectation spéciale, pour le Fonds spécial de coopération technique, pour les contributions volontaires et pour TELECOM.
- i) Relèvent également des activités générales la fourniture d'avis et de conseils financiers à des organismes extérieurs et à des organes de l'UIT, la coopération avec les Membres pour les questions touchant aux contributions mises en recouvrement et aux arriérés, le contrôle budgétaire et financier et l'analyse des coûts, la gestion des liquidités et la trésorerie, les salaires et d'autres services financiers.
- j) Le Rapport de gestion financière pour 2000-2001 donne des détails sur la gestion financière de l'Union et indique tous les éléments financiers pour l'exercice 2000-2001.

4.1.6.3 Nouvelles activités

- a) Le module de gestion des matériels du système d'information financière SAP a été mis en place. Il permet d'améliorer le contrôle des comptes ainsi que le contrôle budgétaire des achats.
- b) La grande instabilité du dollar des Etats-Unis a montré qu'il était nécessaire pour l'UIT de protéger les fonds et le budget de l'Union contre les fluctuations des taux de change. A cet effet, une politique d'achat à terme des dollars des Etats-Unis nécessaires à l'Union a été mise en place pour la période 2002-2003. En août 2001, des contrats d'achat à terme ont été établis pour un montant de 43,2 millions de dollars EU en 24 versements mensuels de 1,8 million de dollars pour un coût de 70 822 440 francs suisses, soit un taux de change effectif de 1 dollar EU pour 1,6394 franc suisse. Il soutient avantageusement la comparaison avec le taux de 1,64 appliqué dans le budget pour 2002-2003.
- c) On trouvera d'autres informations concernant les activités du Département des finances en 2001 à l'adresse: <http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c01/docs/index.html>, ainsi que dans les divers documents de la Commission des finances.

4.1.7 Département des conférences

- a) Conformément à sa mission, le Département des conférences (CONF) assure un appui continu et fournit en permanence les moyens dont les Membres ont besoin pour se réunir, communiquer, échanger des opinions et diffuser des informations sur les activités liées aux télécommunications, conformément aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT. En particulier, le Département, à travers ses différents services, fournit un appui aux conférences et réunions organisées à Genève ou en dehors de Genève et offre aussi des services linguistiques et de traitement des documents.

4.1.7.1 Activités courantes

- a) En 2001, le Service des conférences a pris en charge l'organisation de 1 235 jours de réunions et de conférences à Genève, dont la session de 2001 du Conseil et des grandes manifestations qui ont eu lieu en dehors de Genève (24 jours au total), notamment la quatrième réunion du GTR (Salvador, 2001), les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D (Caracas, 2001) et trois réunions préparatoires régionales (RPR) en vue de la CMDT-02. Il a également entrepris ou poursuivi les travaux préparatoires en vue de quatre grandes manifestations à venir, à savoir, la CMDT-02 (Istanbul, 2002), la session de 2002 du Conseil, la Conférence de plénipotentiaires (Marrakech, 2002), la CMR-03 et le SMSI. L'accord avec le pays hôte pour la CMDT-02 a été signé le 4 décembre à Genève entre les autorités turques et le Secrétaire général.
- b) L'Unité production et Administration des documents a traité au total 3 851 documents (47 411 pages).
- c) Dans le domaine de l'appui linguistique, le service d'interprétation a recruté 148 interprètes pour un total de 613 contrats, représentant 1 989 jours de travail. Les services de traduction ont quant à eux, traité 11 397 210 mots (34 357 pages) de traduction en anglais, en français et en espagnol, et un total de 8 421 270 mots (25 519 pages) de traduction et de 79 465 pages de dactylographie/publication en arabe, en chinois et en russe. Une proportion croissante (plus de 30%) des travaux de traduction est effectuée à l'extérieur.
- d) Les services linguistiques ont également rédigé les procès-verbaux et les comptes rendus officiels des conférences et réunions, soit un total de 367 jours de travail en 2001. D'autres activités courantes ont été les suivantes: travaux des commissions de rédaction, interprétation ponctuelle, recrutement et formation des traducteurs permanents ou surnuméraires, assistance linguistique aux Secteurs et aux différents départements de l'Union, organisation, suivi et révision/contrôle de qualité des traductions effectuées à l'extérieur.
- e) La Section de traduction anglaise a tenu à jour et élargi le ITU English language style guide (guide stylistique de langue anglaise de l'UIT), outil informatique destiné à aider les auteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'UIT à élaborer des documents et des textes normalisés cohérents pour les conférences et les réunions de l'UIT.
- f) En 2001, la Section de terminologie, références et aide informatique à la traduction (STRAIT) a continué de tenir à jour la base de données TERMITE qui contient désormais quelque 58 000 entrées. Librement accessible sur le web, cette base de données a été largement consultée à l'UIT et depuis l'extérieur. Le Service des références a traité 2 857 documents et répondu à 2 295 demandes tout en développant la documentation disponible et en améliorant l'accès aux informations demandées par les traducteurs. On a notamment commencé à mettre en place certains mécanismes (commandes de réseaux spécifiques, droits d'accès, etc.) permettant de référencer électroniquement les documents afin d'aider les traducteurs extérieurs et les traducteurs à distance.

- g) En 2001, le Service de composition des documents a produit au total 16 009 pages finales A4 en français, en anglais et en espagnol. Le Groupe de gestion des documents électroniques (EDMG) a converti 1 420 pages, formaté 867 pages, affiché 24 982 fichiers, copié 281 disquettes/CD et scanné 204 pages et 12 737 figures. Le Groupe de production accélérée des publications (Quickpub) a produit 45 784 pages finales A4 de Recommandations UIT-T.
- h) Dans les domaines de la traduction et de la dactylographie en particulier, on a continué d'appliquer les mesures d'efficacité prévues, ce qui a permis de réaliser des gains importants en termes de productivité et de rentabilité.
- i) On trouvera des données statistiques détaillées concernant toutes ces activités sous la rubrique Informations relatives à la gestion.

4.1.7.2 Nouvelles activités

- a) Pour faire baisser les coûts pour les administrations hôtes en tirant parti des moyens de communication modernes, la traduction s'est faite depuis le siège de l'Union pour un certain nombre de conférences et de réunions tenues en dehors de Genève, quatrième réunion du GTR au Salvador, réunions des commissions d'études de l'UIT-D à Caracas et réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-02. Ce mode de fonctionnement à distance sera utilisé dans une large mesure pour la CMDT-02 et pour la Conférence de plénipotentiaires.
- b) En application de la Résolution 103 (Minneapolis, 1998) et des décisions ultérieures du Conseil concernant la suppression progressive des limites à l'utilisation de l'arabe, du chinois et du russe, le Département des conférences a de nouveau produit les documents pour la session annuelle du Conseil dans les six langues.
- c) Pour la première fois dans l'histoire de l'UIT, la documentation pour deux grandes conférences en 2002 (CMDT-02 et PP-02) sera disponible en six langues, ce qui constitue un défi important pour le Département des conférences sur le plan du fonctionnement et en termes budgétaires. Les préparatifs ont déjà commencé en 2001, notamment:
 - restructuration des unités principales et recherche de collaborateurs compétents pour les travaux extérieurs;
 - poursuite des contrats avec les maisons d'édition en Chine et dans les pays russophones;
 - intégration de la production des documents en six langues dans le système informatisé de production et de suivi documentaire (DPS);
 - perfectionnement et élargissement de la base de données terminologique ACRoTERMITE des termes de télécommunication en arabe, chinois et russe (16 500 entrées); cette base de données peut maintenant être consultée depuis l'extérieur sur le web externe.
- d) Comme par le passé, le Département des conférences a continué à se tenir au fait de l'évolution des services linguistiques, de documentation et d'appui aux conférences, afin d'améliorer les méthodes de travail et de tirer parti des meilleures pratiques et des technologies novatrices pour améliorer la qualité et la rentabilité de ses prestations.
- e) A cet égard, l'UIT a accueilli la session de 2001 de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications ainsi qu'une Journée sur les technologies au cours de laquelle ont été présentés et examinés les derniers outils TIC dans son domaine d'activité. L'UIT a également participé à la Réunion interorganisations sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur et aux activités d'autres organismes et forums. Le Département des conférences a été désigné comme Président du Groupe de travail IAMLADP sur les pratiques de traduction et joue un rôle de chef de file au sein du groupe de travail sur la formation du personnel linguistique.

La Salle H du bâtiment Montbrillant a été équipée du système d'interprétation à distance, ce qui permettra de faire des essais en grandeur réelle d'interprétation à distance en plusieurs langues.

- f) Les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur (CAT) et de la traduction automatique sont suivis de près et la STRAIT a testé plusieurs systèmes de traduction automatique. La Section espagnole de traduction, en collaboration avec la STRAIT, a testé en grandeur réelle un logiciel de traduction automatique anglais-espagnol appelé ENGSPAN élaboré par l'Organisation panaméricaine de la santé. En 2001, ce système a été utilisé pour 24 documents. Une première évaluation sera faite en 2002.
- g) Avec l'augmentation de l'externalisation des travaux de traduction, la question de la révision et du contrôle de qualité des traductions revêt de plus en plus d'importance. En novembre 2001, le Département des conférences a donc organisé un séminaire de deux jours sur le contrôle de qualité dirigé par un consultant de l'Université de Caen (France).
- h) Après quelques années d'étude approfondie en vue de l'élaboration d'un système unique d'archivage et de postage instantané sur le web pour l'UIT, le projet Documentum a été introduit avec succès dans un certain nombre de secteurs et notamment au Département des conférences. En conséquence, le Groupe EDMG a été chargé de poster sur Documentum toutes les Recommandations de l'UIT-T traitées par le Groupe Quickpub ainsi que certains documents de l'UIT-R. Il est prévu de finaliser la mise en oeuvre du projet Documentum pour les publications et les documents courant 2002 et notamment pour la PP-02.

4.1.8 H Département des services communs

- a) Le Département des services communs (SC) fournit des services centralisés très divers à tous les Secteurs et Départements de l'UIT. Certains des principaux faits nouveaux pour l'an 2001 sont indiqués ci-après. On trouvera des précisions sur les indicateurs de performance et les statistiques de production en cliquant «here» (ici).
- b) Les questions d'effectifs et de financement ont été les principaux enjeux pour la gestion du Département en 2001. La charge de travail a varié d'une unité à l'autre. Par exemple, le service logistique a de nouveau été surchargé mais la baisse de la charge de travail en ce qui concerne l'impression a permis de réduire le volume des effectifs nécessaires et le nombre d'équipements à louer.

4.1.8.1 Appui aux conférences et aux réunions

- a) La Division des ventes et du marketing a fourni un appui important pour le FMPT-01 et TELECOM Africa 2001 ainsi que pour toutes les réunions organisées à Genève. Des services d'impression, d'expédition, de distribution des documents et de sécurité ont été fournis pour toutes les conférences et réunions.

4.1.8.2 Activités courantes

- a) Après l'achèvement des travaux entrepris dans les différents bâtiments, les études visant à regrouper de façon fonctionnelle les bureaux de différentes unités organisationnelles ont été terminées tout comme les déménagements nécessaires à cet effet.
- b) L'élaboration et la production de publications sur CD-ROM couvraient à la fois les publications et les documents en 2001 (192 000 impressions à partir de 188 originaux). Pour la première fois, le répertoire général et la Nomenclature des stations de navire ont été publiés sur CD-ROM. Certains CD-ROM présentaient une grande diversité de liens et des caractéristiques multimédias. Les publications CD-ROM périodiques, comme les Recommandations UIT-R et UIT-T, se sont poursuivies sans grande modification.
- c) Les statistiques de production de la Division Impression et expéditions ont fait apparaître une tendance à la baisse: le nombre de pages imprimées sur papier a baissé de 34% par rapport à l'an 2000 et le coût de l'expédition par courrier postal des documents et publications a lui aussi baissé de 25% par rapport au niveau de l'an 2000. Ces chiffres traduisent aussi le fait qu'il y a eu peu de jours de réunion et de conférence en 2001; il y a aussi un abandon du support papier en faveur du web pour la diffusion de l'information et l'accès à celle-ci.
- d) Les recettes tirées de la vente des publications se chiffraient à 12,4 millions de francs suisses (contre 14,2 millions de francs suisses en 2000). Cette baisse de 12% est en partie due à l'introduction de la politique de gratuité pour les Recommandations et en partie à la baisse des ventes des produits sur support papier et sur CD-ROM (essentiellement à l'UIT-T).
- e) Pour améliorer les performances dans le domaine des publications, on a mis en place une procédure qui permet à chaque président de commission d'études d'avoir en retour des informations sur les ventes de Recommandations dans son domaine d'activité. Pour ce faire, une fonction Intranet destinée aux conseillers des Bureaux concernés a été mise en place.
- f) La Bibliothèque de l'UIT a non seulement acquis de nouveaux ouvrages et souscrit des abonnements à différents périodiques et revues mais aussi procédé à une formation interne pour souscrire de nouveaux abonnements à différentes bases de données de l'extérieur. Le Service des archives a élaboré des calendriers pour la conservation ou l'élimination des documents dans différentes unités administratives, a traité plus de 200 mètres linéaires de dossiers à archiver et a répondu à de nombreuses demandes d'informations et de recherches bibliographiques.

4.1.8.3 Nouvelles activités et initiatives nouvelles

- a) En plus des travaux de maintenance courants des bâtiments, de nombreux projets de construction différents ont été entrepris dans les bâtiments de l'UIT en 2001, notamment la transformation de l'ancien centre de calcul en espace de bureau, la création d'une nouvelle cafétéria centralisée, la transformation de l'ancienne cafétéria en espace de bureau, la transformation de la cafétéria au 15ème étage de la Tour en trattoria, l'installation d'un équipement de vidéo-projection dans les petites salles de conférence du bâtiment Montbrillant. Une étude a été entreprise pour automatiser/informatiser l'accès au bâtiment Varembe. La mise en oeuvre de ce projet en 2002 permettra de faire des économies et ainsi de réaffecter du personnel aux fonctions de sécurité.
- b) Dans le cadre d'un projet à l'échelle de l'UIT tout entière mené par le Département des services informatiques, la partie «Recommandations» des publications a été transférée d'ITU-Doc (serveur interne) à DMS (utilisant Documentum qui est un serveur acheté sur le marché). Les services pour les clients dans le monde entier sont ainsi plus fiables et plus fonctionnels.

- c) A la demande du Bureau des radiocommunications, la nouvelle édition de la Nomenclature des stations de navire a été imprimée sur CD-ROM afin de réduire les coûts sur support papier. Parallèlement, une enquête a été menée auprès des utilisateurs pour déterminer les besoins du marché en ce qui concerne les améliorations à apporter à cette publication.
- d) Dans le cadre d'un projet commun avec le Département des services informatiques et le Département des finances, un nouveau système SAP a été mis en oeuvre pour l'achat des fournitures de bureau. Ce système est intégré au système financier et permet une gestion efficace et un contrôle des coûts.

4.1.8.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées

- a) Les effectifs de l'atelier d'impression ont été réduits pour adapter la capacité de production à la réduction de la charge de travail. Une étude des charges de travail futures a fait apparaître que, souvent, la capacité de production des équipements sera trop élevée. Des négociations ont été entreprises pour réduire de 20% à compter de 2002 les équipements de production de documents noir et blanc dans l'atelier d'impression.
- b) Certaines tâches et certains projets relevant du Plan opérationnel pour 2001 ont soit progressé plus lentement que prévu, soit ont été retardés essentiellement en raison de problèmes de personnel. Par exemple, une publicité sur les pages web des publications sera lancée lorsque le Chef des ventes et du marketing aura pris ses fonctions.

4.1.9 Département des services informatiques

4.1.9.1 Appui aux conférences et réunions

- a) Le Département des services informatiques a fourni un appui important au FMTP-01, aux réunions des commissions d'études, aux séminaires et à Africa TELECOM 2001. Un système d'enregistrement des visiteurs mis en place pour les manifestations TELECOM sera utilisé au moins pour les trois prochaines expositions TELECOM. Il comprend l'enregistrement des visiteurs et du personnel des stands, la vente d'adresses pour le commerce électronique (location de listes d'adresses) un système de recherche de prospects et des statistiques détaillées.
- b) Des PC multilingues prenant en charge les 6 langues officielles de l'UIT ont été fournis pour la session de 2001 du Conseil; les délégués qui participent à d'autres réunions les utilisent maintenant. Un système LAN hertzien a été mis en place pour les délégués.

4.1.9.2 Activités courantes

- a) Les services informatiques de l'UIT effectuent de nombreuses interventions de routine dans les domaines suivants: appui aux utilisateurs et formation de ces derniers, gestion des biens, exploitation du réseau et des serveurs, sécurité du réseau et protection contre les attaques de virus, sauvegarde des données, amélioration et maintenance de l'infrastructure du réseau et des serveurs logiciels administratifs, amélioration des progiciels, participation aux travaux de comités et de groupes internes et externes, etc.
- b) En 2001, le Département des services informatiques a réalisé d'importants progrès dans les domaines suivants: échanges de données sur l'Internet, gestion des documents et améliorations de l'infrastructure.
- c) Parmi les améliorations des services d'échanges d'information pour les activités de l'UIT réalisées en consultation avec les bureaux et le GCNT, on peut citer:
 - remaniement et introduction de nouveaux gabarits pour le web de l'UIT, système de publication connexe et transfert des sites qui se traduit, notamment, par une présentation plus cohérente des informations sur les Recommandations de l'UIT;
 - nouvelles interfaces web et nouvelles interfaces de commerce électronique liées au nouveau système de gestion des documents;
 - nouveau système de notification et services AAP connexes;
 - portail prototype pour les IMT-2000;
 - évaluation fonctionnelle et technique des systèmes de portail pour réagir à l'évolution des besoins de l'Union et des Secteurs dans les domaines du web et de l'information intégrée.
- d) La première phase du système d'achat SAP R/3 pour l'économat a été mise en oeuvre et intégrée au système de gestion financière existant.

- e) La capacité et la fiabilité des systèmes LAN au siège ont été améliorées grâce au remplacement du réseau ATM, datant de 1996, par un équipement Ethernet Gigabit. Seuls les «composants actifs», commutateurs électroniques ou les pivots ont été remplacés. Le câblage structuré «passif» qui représentait environ la moitié des investissements LAN ATM a été réutilisé.
- f) Au total 457 fonctionnaires de l'UIT ont participé à 87 cours différents sur les technologies de l'information.

4.1.9.3 Nouvelles activités

- a) Le Département des systèmes informatiques, en collaboration avec les Secteurs, le Département des conférences et le Département des services communs, a reconfiguré un bon nombre des opérations intervenant dans la publication électronique des Recommandations, dans le cadre du projet de système de gestion des documents de l'UIT (DMS). De nouveaux outils ont été introduits et de nouveaux mécanismes de notification ont été mis en place, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité et la fiabilité de l'ensemble du processus de publication. L'intégration avec les systèmes existants (Publibase, DPS) a permis d'éliminer les entrées multiples de la même information. Les efforts nécessaires pour élaborer les CD-ROM et tenir à jour les pages du site web de l'UIT et des sites miroirs ont été considérablement réduits.

4.1.10 ITU TELECOM

- b) Pour ITU TELECOM, l'année 2001 a été marquée essentiellement par la réussite de l'organisation d'ITU TELECOM Africa 2001 ainsi que par les réunions du Comité des expositions le 21 mai, du Comité du programme du Forum les 4 et 5 juin et du Comité d'ITU TELECOM le 14 novembre. Une manifestation, ITU TELECOM pour le Moyen Orient et les Etats arabes, a été retardée, après avoir consulté le gouvernement hôte.

4.1.10.1 ITU TELECOM Africa 2001

- a) ITU TELECOM Africa 2001 a été la 5ème Exposition régionale des télécommunications et le 5ème Forum pour la région Afrique. Elle s'est tenue du 12 au 16 novembre au Gallagher Estate à Midrand, en dehors de Johannesburg, et a été accueillie par le Gouvernement de la République sudafricaine. On a enregistré au total plus de 15 000 participants venant de plus de 100 pays dont les 56 pays de la région Afrique. La manifestation a été ouverte par le Ministre sudafricain des communications M. Ivy Matsepe-Casaburri. Le principal thème de la manifestation, à savoir la connexion de l'Afrique rurale, a fait l'objet de nombreux exposés au stand de l'UIT qui a présenté un télécentre rural pleinement opérationnel. Avec plus de 8 000 m² d'espace d'exposition, la manifestation a été moins importante que la précédente en 1998 mais les 236 exposants ont présenté toute une série de technologies et d'applications adaptées aux besoins du continent.
- b) A Africa 2001, le Forum a réuni 166 orateurs représentant 42 pays et attiré au total 1 060 participants venant de plus de 170 pays. Une réussite de ce Forum a été l'organisation d'un Forum de la jeunesse auquel 2 étudiants universitaires, 1 homme et 1 femme de chaque pays de la région ont été invités. Le Président de la République sudafricaine, M. Thabo Mbeki, a prononcé le discours de clôture du Forum le 16 novembre.
- c) On trouvera d'autres informations et des statistiques sur Africa 2001 dans le communiqué de presse disponible sur le web.

4.1.10.2 Comité ITU TELECOM

- a) Le Comité s'est réuni le 14 novembre pendant Africa 2001. Ce Comité a pour mission de fournir des avis et un appui stratégiques au Secrétaire général et de faciliter la planification des expositions et forums ITU TELECOM. La session était présidée par M. Tarek Kamel (Egypte).
- b) Le Comité a examiné plusieurs questions: le ralentissement du marché mondial des télécommunications et ses répercussions, la nécessité de s'adapter au nouvel environnement en adoptant de nouvelles initiatives comme le Forum de la jeunesse et le Village Telecom, l'évolution des besoins des opérateurs de télécommunication qui opèrent sur un marché concurrentiel et le rôle accru du Forum pour les débats et les échanges. De nouveaux modèles ont été proposés pour l'organisation du Forum.
- c) Le cycle futur des manifestations ITU TELECOM a également été examiné. Les conclusions et avis font l'objet du Document C02/12 du Conseil.

4.1.10.3 Situation financière

- a) Conformément à l'article 19 du Règlement financier de l'UIT, tout excédent de recettes résultant des expositions TELECOM mondiales ou régionales est transféré dans un Fonds de roulement des expositions. On trouvera dans le rapport de gestion financière (Document C02/13 du Conseil) la position de ce Fonds fin 2001.

4.1.11 Nouvelles initiatives

4.1.11.1 Contexte

- a) Le Programme de nouvelles initiatives a été lancé lors de la session 1999 du Conseil à l'initiative du Secrétaire général et approuvé par le Conseil. Il comprend trois grands volets:
- ateliers de planification stratégique;
 - études de cas sur les télécommunications;
 - politique Internet et publication sur le web.
- a) Le Document C2001/12 contient le rapport sur les activités menées pour la deuxième année au titre de ce Programme, à savoir les ateliers sur l'interconnection systèmes fixes/systèmes mobiles (septembre 2000) et sur les incidences réglementaires du large bande (mai 2001). A l'issue d'un débat, le Conseil a avalisé la poursuite du Programme pour la période 2002/2003. Conformément aux directives établies par le Conseil (Décision 496), le présent document rend compte des activités menées pendant la seconde moitié de 2001 ainsi que des plans futurs. Le Programme de nouvelles initiatives ne pourrait être poursuivi sans des contributions volontaires dont celles de MPHPT, du Japon et de MIC, Corée, qui constituent un précieux soutien.

4.1.11.2 Activités réalisées pendant la seconde moitié de 2001

- a) Depuis la session de 2001 du Conseil, deux nouveaux ateliers et un symposium ont été organisés dans le cadre du Programme de nouvelles initiatives.
- Un atelier sur l'octroi de **licences pour les systèmes de téléphonie mobile de la troisième génération (3G)** s'est tenu à Genève les 19 et 20 septembre 2001 (voir <http://www.itu.int/3G>). Cet atelier, présidé par M. Chris Doyle (Royaume-Uni) a permis d'examiner les différentes méthodes qu'ont utilisées les Etats Membres de l'UIT pour l'octroi de licences aux systèmes 3G, notamment les enchères, les évaluations comparatives ou bien encore des combinaisons de ces deux méthodes. Les participants ont débattu de diverses questions, en particulier les différentes approches adoptées pour l'octroi de licences aux systèmes 3G, l'attribution de licences, la structure du marché, la circulation mondiale des terminaux IMT-2000, les opérateurs de réseaux mobiles virtuels et les conditions après l'octroi de licences.
 - En coopération avec l'Unité des statistiques et des données sur les télécommunications du BDT et PTD (Thaïlande), un atelier a été organisé sur **l'Internet en Asie du Sud-Est** (Bangkok, 21-23 novembre 2001 (voir <http://www.itu.int/asean2001>). Cet atelier, présidé par M. Rianchai Reowilaisuk (Thaïlande) et Mme Azizah Hamzah (Malaisie), a permis d'examiner les travaux de recherche effectués sur la diffusion de l'Internet dans la région, notamment pour comprendre les facteurs qui peuvent accélérer ou retarder le développement de l'Internet. Les questions réglementaires et de politique générale, les applications Internet, les parcs de logiciels, les aspects commerciaux, les cadres d'évaluation de la cyberaptitude et la coopération régionale ont été examinés lors de sessions individuelles.
 - En coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), un symposium sur **les noms de domaine multilingues** s'est tenu à Genève les 6 et 7 décembre 2001 (voir <http://www.itu.int/mdns>). La partie IUT du symposium (premier jour), présidée par Mme Simone Meijer (Pays-Bas), a permis d'examiner les questions technologiques et de politique générale posées par les noms de domaine multilingues (par exemple l'utilisation de caractères non latins). Pendant la deuxième journée, on a examiné les questions touchant à la propriété intellectuelle et au règlement des différends. Au total, près de 200 délégués ont participé à la réunion.
- b) **Les études de cas sur les pays** constituent un élément important des recherches réalisées dans le cadre du Programme de nouvelles initiatives. Plus de 30 études de ce type ont été faites à ce jour.
- Pour l'atelier sur les systèmes mobiles 3G, des études de cas ont été faites au Chili, en Chine, à Hong Kong, au Ghana, au Japon, en Suède, au Venezuela et une étude comparative a été faite entre les systèmes GSM et les systèmes 3G.
 - Pour l'atelier sur la diffusion de l'Internet, des études de cas ont été faites au Cambodge, en Indonésie, au Lao, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande et au Viet Nam.
- c) Les études peuvent être consultées sur le site Nouvelles Initiatives (www.itu.int/ni) et sont disponibles à la vente sur CD-ROM.

4.1.12 Projet IMT-2000

4.1.12.1 Travaux préparatoires et appui aux conférences et réunions

- a) Dans le cadre des activités de l'UIT sur la circulation mondiale des terminaux IMT-2000 (projet IMT-2000), les réunions régionales suivantes ont été organisées: réunion de consultation pour la Région 3, Bangkok, 8 juin 2001 (en coordination avec la CITELE) et réunion de consultation pour la Région 2, Guatemala City, 5 novembre 2001 (en coordination avec l'APT). Un appui administratif et technique a été fourni pour l'organisation des réunions suivantes: séminaire de l'UIT-T sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs (Rio de Janeiro, 6 septembre 2001), séminaire sous-régional de l'UIT-D sur les IMT-2000 (Varsovie, 2-4 octobre 2001), atelier UIT-D sur l'octroi de licences pour les systèmes 3G, Colloque mondial des régulateurs (5 décembre 2001).

4.1.12.2 Autres activités

- a) En 2001, les activités relevant du projet IMT-2000 ont concerné essentiellement l'appui fourni au BDT pour l'assistance aux membres et la coordination avec les organisations extérieures participant aux activités de normalisation sur les IMT-2000 et d'harmonisation du spectre. En particulier, suite à la mise en oeuvre par l'UIT-R d'un processus de modernisation des spécifications des interfaces radioélectriques des IMT-2000, il a été nécessaire d'instaurer un dialogue avec les organisations extérieures pour s'assurer que les normes détaillées seraient soumises et approuvées dans les meilleurs délais. Parmi les activités générales, on peut citer la participation à des réunions avec des organisations extérieures (projets de partenariat 3G des 8 et 9 septembre 2001, Forum IMT-2000 de l'APT les 8 et 9 juin 2001) et la promotion des activités de l'UIT sur les IMT-2000.
- b) Pour tout complément d'information concernant les activités liées au projet IMT-2000, on peut consulter le site <http://www.itu.int/council/C2002/035/imt2000link.doc>.

4.1.13 Questions de genre

- a) Les travaux concernant la révision des Statut et Règlement du personnel se sont poursuivis en coopération avec le Groupe sur la réforme, l'objectif étant de garantir un traitement équitable pour tous les fonctionnaires, hommes ou femmes, ainsi qu'une représentation équitable des hommes et des femmes au sein des comités mixtes de l'Union. Un atelier sur les questions de genre, auquel ont participé près de 25 fonctionnaires, s'est tenu en mars-avril. Les recommandations issues de cet atelier sont actuellement soumises au PSC, assorties de mesures spécifiques et concrètes. Pour célébrer la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2001, le Groupe Tiharea, composé de 3 femmes, a exécuté des danses et des chants de Madagascar, leur pays natal, pour la plus grande joie des fonctionnaires debout dans une salle B absolument comble.
- b) Pendant la session de 2001 du Conseil, le Groupe sur les questions de genre (GGI) a organisé une conférence-débat sur le processus de réforme de l'UIT, le changement et les questions de genre à laquelle ont participé des Membres du Conseil de Tunisie, de la République sudafricaine et des Etats-Unis.
- c) L'UIT a participé aux travaux du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) qui se réunit chaque année à New York ainsi qu'à ceux du groupe de Genève de l'IANWGE qui se réunit chaque trimestre. L'UIT continue de présider le Groupe spécial interorganisations sur les questions de genre et les TIC en mettant tout particulièrement l'accent sur les préparatifs du SMSI.
- d) Les travaux du Groupe spécial sur les questions de genre (TFGI) ont été centrés sur les points suivants:
- Elaboration de directives tenant compte des spécificités de chaque sexe destinées aux décideurs et aux organismes de réglementation afin d'intégrer le principe de parité hommes/femmes dans les fonctions d'octroi de licences et de réglementation des agences nationales.
 - Révision et plus large diffusion du questionnaire sur les questions de genre.
 - Formation dispensée aux femmes dans le cadre d'un projet de télécentre au Cap-Vert.
 - Elaboration et diffusion sous forme d'un signet de directives intégrant le principe de parité hommes/femmes destinées aux délégations participant aux réunions de l'UIT.
 - Lancement par l'ESMT (Ecole supérieure multinationale des télécommunications) de Dakar d'un atelier sur les questions de genre destiné aux nouveaux instructeurs et à d'autres personnels.
 - Lancement d'une conférence en ligne afin de sensibiliser le secteur des télécommunications, ce qui a abouti à un échange de six mois entre les membres du TFGI.
- e) Les représentants du TFGI ont participé à divers réunions, séminaires et ateliers.

4.2 Activités du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R)

4.2.1 Activités des Commissions d'études

- a) Toutes les commissions d'études ont participé aux travaux préparatoires en vue de la CMR-03, conformément aux décisions prises à la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC). Ces travaux seront achevés d'ici le 31 mai 2002.
- b) La Commission d'études 1 (Gestion du spectre) a élaboré 18 projets de Recommandations nouvelles ou révisées. Un groupe d'experts a, pour sa part, rédigé une nouvelle édition du Manuel sur le contrôle du spectre. La Commission d'études 3 (Propagation des ondes radioélectriques) a élaboré 3 Recommandations nouvelles et 26 Recommandations révisées. La plus importante de ces Recommandations est une nouvelle Recommandation définissant une méthode de prévision de la propagation sur les trajets point à zone en ondes métriques et décimétriques, à utiliser pour le service de radiodiffusion et les services mobiles, méthode dont on prévoit qu'elle pourrait être importante pour la prochaine Conférence régionale des radiocommunications (CRR-04/05). L'élaboration d'un Manuel sur la propagation des ondes radioélectriques pour le service mobile terrestre en ondes métriques et décimétriques a également été terminée.
- c) La Commission d'études 4 (Service fixe par satellite) a axé ses activités sur les points de l'ordre du jour de la CMR-03 ou sur le suivi de Résolutions de la CMR-2000. Elle a élaboré 27 Recommandations nouvelles ou révisées. Elle a par ailleurs élaboré des méthodes permettant de vérifier le respect des limites de p.i.r.e. (sur la liaison descendante) opérationnelles, opérationnelles additionnelles et cumulatives. Des progrès importants ont été faits dans des domaines non directement liés aux conférences notamment: diagrammes de rayonnement d'antennes de station terrienne, diagrammes de rayonnement d'antennes de satellite, brouillages entre réseaux bipolaires, partage des fréquences entre le SFS et le service de recherche spatial (SRS), le SFS dans les bandes des ondes décimillimétriques, le partage de fréquences entre liaisons intersatellites, la banque de données électronique des caractéristiques du SFS, les brouillages dus au soleil, les possibilités d'exploitation de plusieurs systèmes non géostationnaires présentant des caractéristiques orbitales homogènes.
- d) La Commission d'études 6 (Services de radiodiffusion) a adopté 28 projets de Questions nouvelles ou révisées qui seront soumis pour approbation par correspondance et approuvé 17 projets de Recommandations nouvelles ou révisées. Elle a également approuvé le Rapport UIT-R BO.2029 et a finalisé deux Manuels, l'un sur la radiodiffusion sonore numérique et l'autre sur la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre. La Commission d'études a par ailleurs créé le Groupe d'action 6/8 chargé des travaux préparatoires à la CRR-04/05 et décidé de créer un nouveau Groupe d'action 6/9 sur le cinéma numérique, sous réserve de l'approbation d'un projet de nouvelle Question.
- e) La Commission d'études 7 (Services scientifiques) a approuvé 6 Recommandations nouvelles ou révisées et terminé l'élaboration des Manuels sur les communications dans le service recherche spatiale et sur utilisation du spectre des fréquences radioélectriques pour la météorologie. Les études en vue de la CMR-03 ont progressé au sein du GAM 4-7-8-9 (attributions à 5 GHz) et du GT 7E (partage et compatibilité interservices), celles concernant la Résolution 723 relative aux attributions faites aux services scientifiques spatiaux étant particulièrement importantes.
- f) La Commission d'études 8 (Services mobile, de radiorepérage et d'amateur, y compris les services par satellite associés) a élaboré 18 projets de Recommandations nouvelles ou révisées. Un certain nombre d'entre elles faciliteront la mise en place des télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000), notamment les systèmes de gestion des informations de transport 5,8 GHz et d'autres traitent des caractéristiques techniques et des critères de partage en vue de la prochaine conférence mondiale des radiocommunications. La Commission d'études 8 est responsable d'environ la moitié des points inscrits à l'ordre du jour de la CMR-03, de sorte que de gros efforts ont été faits pour élaborer le texte du Rapport de la RPC concernant ces points de l'ordre du jour.
- g) La Commission d'études 9 (Services fixes) a consacré la plupart de ses activités à la préparation de la CMR-03 et de la RPC-02, à l'élaboration de Recommandations sur les systèmes HAPS, les limites de puissance surfacique applicables aux systèmes à satellites fonctionnant entre 37,5 et 42,5 GHz, les stations terriennes de navire utilisant les bandes du SFS, l'identification de bandes au-dessus d'environ 17,3 GHz pour les applications haute densité du SFS et les attributions primaires faites au service fixe dans la bande 17,3-17,7 GHz pour la Région 1. En conséquence, 23 projets de Recommandations nouvelles ou révisées et 8 projets de Questions nouvelles ou révisées ont été élaborés. Par ailleurs, les Commissions d'études 4 et 9 ont approuvé lors d'une réunion commune 4 autres projets de Recommandations nouvelles ou révisées. Un Manuel sur les systèmes et réseaux de communication adaptatifs en fréquence fonctionnant dans les bandes des ondes hectométriques et décimétriques est en cours d'élaboration et devrait être terminé début 2002. Les études sur les applications interactives hertziennes de Terre ont abouti à l'élaboration de contributions préliminaires à la RPC-02.

4.2.2 Traitement des fiches de notification pour les réseaux à satellite

- a) Le Bureau des radiocommunications continue à recevoir les fiches de notification pour les nouveaux systèmes de réseaux à satellite à un rythme moyen analogue à celui des années précédentes. En 2001, pour les réseaux spatiaux non assujettis aux plans pour les services spatiaux (ceux assujettis aux dispositions des articles 9 et 11 du Règlement des radiocommunications), le Bureau des radiocommunications a reçu 490 fiches pour la publication anticipée (API), 415 demandes de coordination et 425 fiches de notification pour inscription dans le Registre international d'enregistrement des fréquences (stations spatiales et stations terriennes). Le retard pris dans le traitement de ces fiches de notification par le Bureau des radiocommunications reste une source de préoccupation en particulier pour ce qui est des demandes de coordination pour lesquelles l'arriéré est de 1 409 fiches à traiter, contre 1 410 fin 2000, 1 352 fin 1999 et 1 126 fin 1998. Des améliorations sont actuellement apportées aux procédures internes du Bureau et ce dernier disposera bientôt d'un personnel supplémentaire, ce qui permettra d'améliorer sensiblement le rythme de traitement moyen des demandes.
- b) A sa session de 2001, le Conseil de l'UIT a voté des crédits budgétaires supplémentaires pour le Département des services spatiaux; le personnel supplémentaire commencera à travailler début 2002, ce qui fait que l'on peut espérer une réduction de l'arriéré pour les deux prochaines années. Il demeure toutefois un déséquilibre important entre le nombre de fiches de notification soumises par les administrations nationales et celles correspondant aux systèmes qui sont effectivement mis en service chaque année.
- c) La CMR-2000 a adopté de nouveaux plans pour le service de radiodiffusion par satellite (SRS) pour les Régions 1 et 3. Elle a par ailleurs demandé de procéder à une révision de tous les systèmes à satellites déjà publiés pour déterminer si une nouvelle coordination s'imposait vis-à-vis de ces nouveaux plans du SRS et des Listes pour les Régions 1 et 3. Cette révision a été achevée fin 2001 et le Département des services spatiaux reprendra bientôt ses activités normales de traitement des demandes de modification des systèmes relevant des plans, traitement pour lequel il y a également un retard important. On trouvera des statistiques concernant la réception et le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite à l'adresse: <http://www.itu.int/brspace/statistics/ssdrep.html>.
- d) En application d'une décision prise par le Conseil à sa session de 1999, et qu'il a modifiée à sa session de 2001, l'UIT commence à percevoir des redevances au titre du recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite. Les recettes tirées du recouvrement des coûts augmenteront de façon significative en 2002 étant donné que les systèmes soumis à ce principe sont de plus en plus nombreux. Ce principe s'applique en particulier aux nouvelles fiches de notification reçues après le 1er janvier 2002 pour lesquelles la redevance au titre du recouvrement des coûts doit être payée au moment de la soumission de la fiche de notification.
- e) On trouvera des précisions concernant les redevances au titre du recouvrement des coûts à l'adresse: <http://www.itu.int/brspace/costrec/costrec.html>.

4.2.3 Notifications pour les services de Terre

- a) En 2001, les activités du BR en ce qui concerne les services de Terre ont porté essentiellement sur la mise au point et l'essai des nouveaux outils informatiques de traitement des fiches de notification des services de Terre (TerRaSys), l'ancien système de traitement (FMS) ayant cessé de fonctionner fin 1999 car la configuration du gros ordinateur de l'UIT était incompatible avec les spécifications pour l'an 2000. Avec les outils dont il disposait, le BR a examiné près de 48 199 notifications d'assignation de fréquence faites à des systèmes de Terre nouveaux ou modifiés (7 754 fiches de notification pour des assignations nouvelles ou modifiées au titre de l'article S11, 10 072 fiches de notification pour des modifications des plans au titre de divers accords régionaux et 30 373 fiches de notification pour d'autres dispositions réglementaires). Les informations correspondantes ont été publiées toutes les deux semaines dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR (IFIC) ainsi que sur le site web de l'UIT. Pour ce qui est des fiches de notification pour lesquelles aucun outil normalisé n'est encore disponible, le BR a continué d'utiliser les bases de données locales. Près de 45 215 fiches de notification ont été traitées dans le cadre de ces dispositions provisoires (45 081 fiches de notification au titre de l'article S11, 134 au titre des diverses procédures de modification des plans).
- b) Parallèlement, le BR a continué de répondre au nombre croissant de demandes d'assistance des administrations, des organisations internationales, des entreprises privées et autres entités dans les domaines suivants: application des procédures réglementaires, administratives et opérationnelles, résultats détaillés des calculs et calculs réalisés dans le cadre d'essais. Les cas de brouillage préjudiciable signalés ont été traités en première priorité de même que les cas d'émissions non autorisées dans les bandes de fréquences réservées aux services de sécurité.

- c) Le Bureau a également continué de gérer les ressources limitées en moyens internationaux d'identification (séries d'indicatifs d'appel, numéros d'appel sélectif, chiffres d'identification maritime).
- d) On pourra consulter un rapport détaillé concernant les notifications pour les systèmes de Terre à l'adresse <http://www.itu.int/brterr/activities/index.html>.

4.2.4 Diffusion de l'information

- a) En 2001, le BR a continué de publier régulièrement, toutes les deux semaines, la *Circulaire internationale d'information sur les fréquences* du BR (IFIC) sur CD-ROM, publication réglementaire générale, conformément au Règlement des radiocommunications et divers accords régionaux. Elle remplace l'ancienne Liste internationale des fréquences (LIF) sur CD-ROM, les plans pour les systèmes de Terre sur CD-ROM, les circulaires hebdomadaires ainsi que les sections spéciales sur papier, microfiche et disquette. Vingt-cinq numéros ordinaires ont été publiés en 2001. Le BR a continué de poster sur son site web des extraits des CD-ROM concernant la Circulaire IFIC.
- b) Des CD-ROM contenant les horaires de radiodiffusion à ondes décamétriques, les résultats d'analyses de compatibilité et des logiciels actualisés ont aussi été publiés pratiquement chaque mois. Le Bureau a continué à actualiser les informations figurant dans divers documents de service sur les stations de navire, les stations côtières, les stations de radiorepérage et les stations effectuant des services spéciaux ainsi que sur les indicatifs d'appel. La base de données en ligne du BR sur les stations de navire, sur le système MARS (système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime), qui est disponible 24 heures sur 24, a été enrichie grâce à l'incorporation d'informations supplémentaires sur la recherche et le sauvetage; par ailleurs, des dispositions ont été prises pour que les utilisateurs autorisés du monde entier puissent accéder à ces données supplémentaires. En réponse à des demandes de plusieurs catégories d'utilisateurs, la Liste V (Nomenclature des stations de navire) a été publiée dans un format combiné: une version papier contenant les caractéristiques de toutes les stations de navire effectuant en règle générale des lignes internationales et une version sur CD-ROM contenant les renseignements complets sur toutes les stations de navire, y compris ceux figurant dans la base de données de l'UIT sur les stations de navire.
- c) Cliquez ici pour consulter un rapport détaillé sur les publications du BR.

4.2.5 Informatique, administration et publications

- a) Au Bureau des radiocommunications, le Département de l'informatique, de l'administration et des publications (IAP) est chargé de l'élaboration du logiciel technique et administratif nécessaire pour la prise en charge et l'automatisation des activités relatives aux services spatiaux et aux services de Terre. De gros efforts sont actuellement déployés pour mettre en place l'infrastructure logicielle nécessaire pour traiter les fiches de notification de fréquence pour les systèmes spatiaux et les systèmes de Terre qui sont soumises par les Etats Membres de l'UIT. Ces outils logiciels sont nécessaires pour saisir, examiner et valider ces fiches de notification. Ils sont également utilisés pour publier des résultats des examens, l'objectif étant d'informer la communauté internationale sur les nouveaux services mis en oeuvre. Le Bureau aide ainsi les administrations des Etats Membres à déterminer les cas où leurs services nationaux seraient susceptibles d'être affectés. Les résultats obtenus en 2001 sont donnés dans le Chapitre 15 du Plan opérationnel de l'UIT-R pour 2002-2003.
- b) L'augmentation imprévue des dépenses de personnel a nécessité une évaluation de la situation financière générale de l'UIT-R et l'adoption de mesures appropriées pour garantir une mise en oeuvre optimale du budget et des activités de l'UIT-R.
- c) Les autres mesures qui ont été prises concernaient essentiellement l'amélioration de l'infrastructure du BR - l'établissement d'un plan de renouvellement sur trois ans des périphériques informatiques et d'un plan de renouvellement des équipements dépassés du BR. La Division ADM a été largement mise à contribution pour la préparation du Plan opérationnel restructuré pour 2002-2003.
- d) L'évaluation de la situation des effectifs du BR a été achevée au troisième trimestre de 2001 et a permis de faire une projection en ce qui concerne les ressources humaines pour la période 2002-2003.
- e) Le Plan opérationnel de deux ans, qui marque une nouvelle démarche dans la planification opérationnelle du Secteur des radiocommunications, est un résultat important pour le BR en 2001. Pour répondre aux attentes des membres (Résolution 72 de la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis, 1998) qui souhaitent une amélioration de la coordination entre les aspects stratégique, financier et opérationnel de la planification, ce Plan opérationnel couvre la totalité de l'exercice budgétaire 2002-2003. Restructuré dans sa présentation, il établit également une corrélation claire avec la structure du budget ainsi qu'avec les activités qui y sont définies. Ce plan biennal amélioré énonce les résultats attendus pour la période 2002-2003 et décrit aussi les résultats obtenus durant la période précédente, c'est-à-dire en 2001. Voir le Plan opérationnel de l'UIT-R pour 2002-2003.

- f) Le Bureau est également chargé de diffuser les manuels, les normes et les documents de nature réglementaire élaborés dans son domaine de compétence. Par ailleurs, il vient compléter la mission du Bureau de développement des télécommunications en concevant et en organisant des séminaires destinés aux Etats Membres de l'UIT et aux Membres de Secteur de l'UIT-R. En 2001, des séminaires ont eu lieu en Iran et au Mexique. Des ateliers pratiques ont également été organisés à Genève pour les services spatiaux et les services de Terre.
- g) Le BR a publié en 2001 la série complète des Recommandations UIT-R, soit 92 volumes de Recommandations (en anglais, en français et en espagnol), telles qu'adoptées par l'Assemblée des radiocommunications (Istanbul, 2000). Ces publications normatives sont disponibles sur support papier, sur CD-ROM et également en ligne sur le site web des publications du BR.
- h) Le BR a également finalisé le contenu de l'édition 2001 du Règlement des radiocommunications, incorporant tous les Amendements et toutes les Décisions de la Conférence mondiale des radiocommunications (Istanbul, 2000).
- i) Le Bureau s'est efforcé de mieux faire connaître les activités de l'UIT-R auprès de ceux qui pourraient souhaiter devenir Membres de Secteur ou Associés, auprès du grand public et de la société civile afin de diffuser et d'utiliser plus largement les publications et les services de l'UIT-R.

4.3 Activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)

4.3.1 Introduction

- a) L'UIT-T a connu une année très chargée mais très fructueuse en 2001: mise en oeuvre de la plupart des décisions de l'AMNT-2000, organisation des réunions des commissions d'études et du GCNT, tenue de séminaires et d'ateliers, amélioration des relations de coopération avec d'autres organisations, promotion des activités de l'UIT-T et de l'UIT tout entière.
- b) Le rapport complet des activités de l'UIT-T et du TSB en 2001, ainsi que le Plan opérationnel de l'UIT-T pour les années 2002-2003 peuvent être consultés sur le site web de l'UIT-T.

4.3.2 Commissions d'études de l'UIT-T et du GCNT

- a) Les 14 commissions d'études et le GCNT ont obtenu des résultats importants dans les domaines suivants:
 - progression du projet ENUM;
 - principes à suivre pour l'élaboration et l'utilisation d'un modèle de coût;
 - RGT: réseau de gestion des télécommunications;
 - qualité de service et qualité de fonctionnement;
 - appui important aux réseaux intelligents;
 - réseaux de la prochaine génération, basés sur des serveurs;
 - réseaux de transport intelligent et réseau de transport à commutation automatique;
 - service de réseau privé virtuel IP sur architectures MPLS;
 - réseau optique de la prochaine génération;
 - mobilité, systèmes IMT-2000 et systèmes ultérieurs;
 - directives actualisées sur la collaboration avec les organismes de normalisation;
 - élaboration d'un projet de Plan stratégique pour la période 2003-2007;
 - forum de normalisation au sein de l'UIT/l'UIT-T.
- b) L'UIT-T a décidé de rationaliser ses travaux dans les domaines des réseaux de données, des communications de systèmes ouverts et des logiciels de télécommunication en fusionnant les Commissions d'études 7 et 10 en une nouvelle entité, la Commission d'études 17.
- c) Quelques statistiques:
 - 34 réunions convoquées par le TSB, soit au total 180 jours de réunion;
 - le TSB a organisé 10 ateliers/séminaires dans différentes régions du monde, dont certains parallèlement à des réunions de commission d'études;

- adoption de 199 Recommandations, soit au total 11 219 pages;
- 128 publications non normatives (suppléments, appendices, manuels);
- 127 contributions et 1 341 contributions tardives reçues;
- 6 855 documents de réunion traités, soit 74 038 pages;
- 24 numéros du Bulletin d'exploitation publiés;
- 1 957 numéros UIFN attribués; 487 numéros UIPRN et 103 numéros UISCN;
- le site web de l'UIT-T comprend aujourd'hui 1 131 pages html auxquelles s'ajoutent 1 026 autres fichiers (pdf, word, texte, etc.).

4.3.3 Membres du Secteur de l'UIT-T

- a) Au 31 décembre 2001, les Membres du Secteur de l'UIT-T se composaient comme suit: 179 exploitations reconnues, 234 organismes scientifiques ou industriels, 3 autres entités s'occupant de questions de télécommunication, 25 organisations régionales ou internationales, 10 organisations régionales de télécommunication, 1 organisation intergouvernementale exploitant des systèmes à satellites ainsi que 30 Associés.
- b) En 2001, 71 nouveaux Membres ont été admis à l'UIT-T: 22 exploitations reconnues, 21 organismes scientifiques ou industriels, 2 organisations régionales ou internationales et 26 Associés. Vingt démissions ont pris effet (7 exploitations reconnues, 12 organismes scientifiques ou industriels et 1 autre entité s'occupant de questions de télécommunication). Contrairement aux craintes exprimées lors de la création de la catégorie des Associés, aucun Membre de Secteur de l'UIT-T n'a demandé à avoir le statut d'Associé.
- c) Il y a eu quatre contributions volontaires en espèces de Membres du Secteur de l'UIT-T (BT, Deutsche Telekom, France Telecom et Inmarsat) pour renforcer les activités du Secteur. Le TSB a lui aussi reçu plusieurs contributions volontaires en espèces afin de faciliter l'organisation des manifestations du Secteur dans les régions. Plusieurs contributions volontaires ont été reçues pour financer des expériences de laboratoire liées au choix d'un algorithme de codage de la parole à large bande.

4.3.4 Temps d'approbation et de publication des Recommandations de l'UIT-T

- a) La variante de la procédure d'approbation (AAP) a été pleinement mise en oeuvre peu de temps après l'AMNT-2000 pour que les Recommandations techniques soient approuvées plus rapidement et dans de meilleures conditions d'efficacité. Pendant la première année de la mise en oeuvre, les résultats ont été extrêmement satisfaisants et tous les éléments du processus ont été testés et mis en oeuvre. Les objectifs fixés à l'origine (temps d'approbation plus court, réduction du volume et du coût des documents, approbation sans réunions physiques, etc.) ont tous été atteints dans une parfaite transparence. A compter de janvier 2002, la variante de la procédure d'approbation sera mise en oeuvre uniquement à l'aide de moyens électroniques (ainsi les supports papier ne seront plus utilisés).

4.3.5 Mise en oeuvre de la stratégie de l'UIT-T

- a) En application de la Résolution 71 (Rév.Minneapolis, 1998) et compte tenu des avis du GCNT, le TSB a pris les mesures suivantes:
 - organisation d'une réunion de consultation informelle, la «réunion de Martigny» pour nouer des contacts plus étroits avec les hauts représentants des Membres de l'UIT-T et tenir compte des exigences du marché dans nos travaux;
 - organisation du Sommet informel sur le Forum pour améliorer la coopération avec les forums et les consortiums; le TSB assure les fonctions de secrétariat pour le PSO-PC de l'ICANN;
 - organisation de plusieurs ateliers, séminaires et réunions de commissions d'études dans les différentes régions du monde pour accroître la visibilité du Secteur;
 - nomination par toutes les commissions d'études de coordonnateurs chargés de promouvoir les activités de leurs commissions d'études respectives;
 - renforcement de la coopération avec les Bureaux régionaux de l'UIT;
 - élaboration de plusieurs outils de promotion;
 - participation active à TELECOM Africa 2001 afin d'avoir des contacts plus étroits avec les Membres de l'UIT-T de cette région.
- b) Toutes ces mesures ont permis de mieux faire connaître le Secteur et ses activités tout en attirant de nouveaux Membres.

4.4 Activités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D)

- a) La présente section reprend la structure du Plan d'action de La Valette (VAP) et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2001.

4.4.1 Programme de coopération

- a) Des réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-02 ont été tenues pour:
- la région Asie-Pacifique (Bali, 25-27 avril);
 - la région Afrique (Yaoundé, 29-31 mai);
 - la région Amériques (Trinidad-et-Tobago, 16-18 octobre).
- b) Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) a tenu ses 5ème et 6ème réunions à Genève, respectivement les 22 et 23 février et les 3, 4 et 5 octobre.

4.4.2 Commission d'études

4.4.2.1 Commission d'études 1

- a) Quatrième et dernière réunion de la période d'études (Caracas, Venezuela, 3-7 septembre); Réunion du Groupe du Rapporteur sur la Question 7/1 (Genève, 13-14 mars).
- b) Adoption des rapports finals sur les Questions 7/1 (*Accès/Service universel*), 8/1 (*Etablissement d'un organe de réglementation indépendant*), 10/1 (*Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions*), 12/1 (*Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux*), 13/1 (*Promotion des infrastructures et utilisation d'Internet dans les pays en développement: deuxième partie du rapport*), 15/1 (*Transfert de technologie et informatisation*).
- c) Adoption de Recommandations sur les sujets suivants: politiques de service universel, modèles et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux, rééquilibrage des tarifs et fixation des tarifs en fonction des coûts.
- d) Projets de Questions qui seront soumises à la CMDT-02: projet de nouvelle Question sur l'accès/service universel, projet de révision de la Question 12/1 sur les politiques tarifaires, les modèles tarifaires et les méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux.

4.4.2.2 Commission d'études 2

- a) Quatrième et dernière réunion de la période d'études (Caracas, 10-14 septembre); Réunions du Groupe du Rapporteur pour les Questions 9/2 (Genève, 16-17 mai), 10/2 (Genève, 18-19 juin), 14/2 (Genève, 24-26 janvier), 16/2 (Genève, 12-13 mars et 21-22 juin); Groupe de travail mixte UIT-R/UIT-D sur la Résolution 9 de la CMDT-98 (Genève, 20-22 mars et 6-8 juin).
- b) Rapports finals: publication des Fascicules 1 (Nouvelles technologies pour de nouveaux réseaux) et 2 (Réseaux et services numériques) du Manuel sur les nouveaux services et les nouvelles technologies et publication d'un Manuel sur les communications en cas de catastrophe. Progression des travaux concernant les Fascicules 3 (Réseaux et services IP) et 4 (Réseaux numériques de radio et de télévision). Adoption de rapports finals sur les Questions 9/2 (*Identifier les Questions des commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement ...*) et 14/2 (*Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé. Identifier et mettre en évidence les facteurs contribuant à la réussite de la mise en oeuvre des services de télémedecine*). Publication du rapport du Groupe spécialisé 7 (*Etude de divers mécanismes permettant de promouvoir le développement des nouvelles technologies de télécommunication pour des applications rurales*). Adoption de rapports finals, aux fins de publication en 2002, sur la Question 9/2 concernant les systèmes agiles en fréquence exploités dans les bandes des ondes hectométriques et décamétriques et les stations sur des plates-formes à haute altitude ainsi que sur la Question 12/2 (*Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, compte tenu de certains aspects des technologies, des systèmes et des applications*) concernant le rapport sur les liaisons DSL et sur la Question 16/2 relative à un Manuel sur l'ingénierie de télétrafic.

- c) Adoption de Recommandations dans les domaines suivants: Solutions technologiques peu onéreuses adaptées pour la fourniture de services de télécommunication dans les zones rurales et isolées; planification et mise en oeuvre de plans de développement des télécommunications pour les zones rurales et isolées; promotion de l'utilisation des moyens de télécommunication pour développer divers secteurs dans les zones rurales et isolées; mise en place de structures réglementaires appropriées pour étendre les services de télécommunication aux zones rurales et isolées; options possibles pour financer les programmes et projets de télécommunication des zones rurales et isolées; partage des installations dans les zones rurales et isolées; incidence des télécommunications sur les soins de santé et autres services sociaux.
- d) Propositions de Questions à soumettre à la CMDT-02: Question 9/2 révisée relative à l'identification des sujets des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui intéressent particulièrement les pays en développement; élaboration d'une nouvelle Question sur l'état d'avancement des activités de l'UIT dans le domaine du commerce électronique; élaboration d'une nouvelle Question sur la stratégie à adopter pour passer des réseaux mobiles de la deuxième génération aux IMT-2000 et aux systèmes ultérieurs; révision de la Question 10/2 sur les communications pour les zones rurales et isolées; révision de la Question 11/2 sur l'analyse des technologies et des systèmes de radiodiffusion numériques y compris sous l'angle d'analyses coûts/bénéfices, de l'interfonctionnement entre les systèmes numériques de Terre et les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques; révision de la Question 12/2 relative à l'examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, compte tenu de certains aspects des technologies, des systèmes et des applications; révision de la Question 14/2 relative à l'application des télécommunications aux soins de santé; révision de la Question 16/2 relative à l'élaboration de Manuels à l'intention des pays en développement.

4.4.2.3 Activités communes des Commissions d'études 1 et 2

- a) Une réunion visant à améliorer la participation des pays de la région Afrique aux activités des commissions d'études de l'UIT-D (Maputo, Mozambique, 16-18 mai), deux réunions du Groupe sur la structure et les méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-D (Berlin, Allemagne, 23-25 janvier et Rome, Italie, 7-9 mai).

4.4.2.4 Partage de l'information

- a) **Publications:** Trois nouveaux rapports ont été publiés «*Yearbook of Statistics*», «*World Telecom Indicators*» et «*Africa Telecom Indicators*» (le dernier parallèlement à la manifestation TELECOM régionale). Par ailleurs, le projet sur la diffusion de l'Internet dans différents pays s'est poursuivi et les études ont été menées à bien pour 7 pays.
- b) **Ateliers:** Le Sommet de l'Internet et des télécommunications pour la région des Etats arabes (Muscat, Sultanat d'Oman, 28-30 mai) (85 participants de 10 pays). Atelier sur l'Internet en Asie du Sud-Est (Bangkok, Thaïlande, 21-23 novembre) (96 participants de 19 pays).
- c) **Collaboration:** Le BDT a centralisé les statistiques relatives aux TIC pour l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Ces statistiques ont été communiquées à la Banque mondiale, au PNUD, à l'OIT et à de nombreuses autres institutions.

4.4.3 Programmes du Plan d'action de La Valette

4.4.3.1 Réforme, législation et réglementation des télécommunications

- a) L'Unité de la réforme sectorielle du BDT a fourni une assistance aux pays pour la restructuration de leur secteur des télécommunications. Elle a aussi rassemblé des informations sur la réforme du secteur et analysé ses tendances. Elle a effectué son enquête annuelle sur la réglementation des télécommunications qui a abouti à la publication de l'ouvrage intitulé «Tendances des réformes dans les télécommunications, 2002: Une réglementation efficace».
- b) Pour illustrer ce thème en 2002, 5 études de cas sur les initiatives prises dans le domaine de la réforme sectorielle ont été faites au Botswana, au Brésil, au Maroc, au Pérou et à Singapour et les résultats ont été publiés.
- c) Le G-REX, lancé en mai, est un forum en ligne qui aide les régulateurs à trouver des solutions à leurs besoins les plus urgents.
- d) Le deuxième Colloque mondial des régulateurs qui s'est tenu en décembre, a réuni 370 délégués de plus de 100 Etats Membres, dont des représentants de 72 organismes de réglementation, des ministres des communications ainsi que 21 sociétés Membres de Secteur. Il recherchait l'appui des participants pour la mise sur pied de types de renforcement des compétences, d'un prix abordable et géographiquement accessibles, destinés au personnel des organes de la réglementation, particulièrement dans les domaines juridique, économique et de la comptabilité.

- e) Au niveau régional, le BDT a aidé la communauté des régulateurs des pays d'Afrique à lancer le réseau des régulateurs des télécommunications des pays d'Afrique lors du Forum sur la réglementation des télécommunications en Afrique et dans les Etats arabes qui s'est tenu au Maroc en septembre.

4.4.3.2 Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information

- a) **Développement d'outils logiciels conviviaux pour ordinateurs personnels:** l'outil de planification de réseau PLANITU a encore été modernisé.
- b) **Séminaires, symposiums, ateliers, etc., régionaux sur les nouvelles technologies:** 33 manifestations ont été organisées sur les nouvelles technologies, les logiciels de gestion des fréquences, le transfert du savoir-faire et les applications technologiques, l'objectif étant de donner des informations sur les techniques de pointe et d'offrir l'occasion de nouer des contacts personnels avec des experts de pays industrialisés et de pays en développement.
- c) **Assistance technique:** des travaux de consultance ont été réalisés par correspondance dans le cadre de 31 missions.

4.4.3.3 E-stratégie

- a) L'Unité E-stratégie s'est engagée dans des activités visant à faciliter la mise en place d'une infrastructure et de services IP durables (y compris la téléphonie IP) en examinant les différentes composantes – stratégie, politique, technologie et renforcement des capacités – dans le cadre d'un plan d'action intégrant le développement de l'infrastructure IP et la mise en place de services électroniques à valeur ajoutée pour divers secteurs.
- b) Grâce à plus de 10 millions de dollars EU de contributions en espèces fournies par des partenaires de l'industrie, les activités de développement du commerce électronique – mise en place d'une infrastructure et de services garantissant des transactions électroniques sécurisées – se sont traduites par la participation de plus de 100 pays en développement qui ont proposé des projets concrets et ont reçu un écho favorable de la part de la presse internationale (dont Time Magazine), des institutions du développement, du secteur privé et des pouvoirs publics. A la suite du troisième Forum mondial des politiques de télécommunication de 2001, des projets opérationnels ont été mis en oeuvre, des séminaires et des ateliers sur les politiques et les stratégies en matière de technologies, sur la téléphonie et les réseaux IP ont été organisés dans de nombreuses régions du monde. Pour stimuler davantage la mise en place d'une infrastructure de services électroniques, un cadre multilatéral intégré, neutre et indépendant par rapport à la technologie, a été mis en place pour inciter tous les partenaires concernés à verser de nouvelles contributions et pour donner aux pays en développement la possibilité de participer activement à la mise en oeuvre et à l'utilisation des nouvelles technologies.

4.4.3.4 Télécommunications et environnement

- a) Les fournisseurs de services des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont lancé avec le soutien du PNUD et de l'UIT, le 5 juin dernier pendant la Journée de l'environnement une initiative à l'échelle mondiale sur la durabilité des technologies de l'information et de la communication (GeSI). Cette initiative vise à améliorer l'environnement de la planète, le développement humain et le développement économique en sensibilisant tout un chacun au rôle et aux incidences des technologies de l'information et de la communication.
- b) L'UIT/BDT, en association avec l'UNITAR et l'Observatoire pour le Sahel et le Sahara (OSS), a lancé les 15 et 16 octobre 2001 la deuxième phase du programme «Système de circulation de l'information sur la désertification (SID) – Système d'information et de suivi de l'environnement sur Internet (SISEI) en Afrique. La première phase avait permis de mettre en oeuvre plusieurs projets pilotes dans différents pays africains. Pendant la deuxième phase, on s'efforcera d'étendre l'application du programme SISEI à l'ensemble du continent africain.

4.4.3.5 Activités liées au satellite

- a) L'UIT/BDT a lancé, en coopération avec INTELSAT et EUTELSAT, un programme d'accès universel pour l'Afrique, utilisant la technologie satellitaire et la technologie des boucles hertziennes locales. Ce programme a pour objet d'améliorer les services de télécommunication/d'information dans les pays d'Afrique, en particulier dans les zones rurales et isolées. Seize demandes d'études technico-économiques ou d'assistance ont été reçues à ce jour.
- b) L'UIT/BDT a continué de s'employer à promouvoir la mise en oeuvre des services GMPCS dans les pays en développement. Deux ateliers régionaux sur «l'introduction, l'octroi de licences et la commercialisation des services GMPCS» ont été organisés pour l'Asie à Bangkok (27-29 août) et pour l'Afrique à Johannesburg (7-9 novembre).

4.4.3.6 Développement rural et service/accès universel

- a) **Projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents (MCT):** la mise en oeuvre de 10 projets pilotes MCT dans différents pays s'est poursuivie, l'accent étant mis sur l'élargissement de la gamme de services offerts et sur l'amélioration des possibilités de rentabilité. Divers nouveaux projets calqués sur différents modèles d'organisation et de mise en oeuvre ont été lancés. Ces projets mettent à contribution un certain nombre de partenaires nationaux ou internationaux, du secteur public ou du secteur privé.
- b) **Formation:** un séminaire sur les questions de politique générale et de réglementation, posées par les télécommunications rurales s'est tenu à Prague. Un projet mené en coopération avec le CIDA (Agence canadienne de développement international) a été centré sur les stratégies à mettre en oeuvre pour offrir durablement un accès universel dans quatre pays participants, à savoir la Bolivie, le Burkina Faso, le Malawi et le Népal; il prévoyait l'organisation d'une formation pour les décideurs, les régulateurs, les opérateurs et les représentants du secteur privé de ces quatre pays.
- c) **Publications et création des sites web:** le site web a été tenu à jour et enrichi tout comme celui du Groupe spécialisé 7 sur les «Nouvelles technologies pour les applications dans les zones rurales», grâce à une contribution volontaire versée par l'Administration du Japon.

4.4.3.7 Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc.

- a) **Séminaires et ateliers:** cinq séminaires et cinq ateliers ont été organisés dans la région Afrique et la région Asie-Pacifique. Ces séminaires avaient pour principal objectif de diffuser les directives relatives à l'établissement des prix pour l'utilisation des fréquences et les services de télécommunication, en particulier pour l'interconnexion. Une place importante a été laissée pour la situation actuelle et future des réseaux IP pour ce qui est des régimes de règlement et des principes d'établissement des prix en fonction de l'encombrement du réseau.
- b) Les ateliers organisés en Afrique ont permis au BDT d'apporter une assistance individuelle à 25 pays dans les domaines suivants: services de télécommunication, calcul des taxes de règlement et des taxes d'interconnexion. La plupart de ces ateliers ont réuni les autorités nationales de réglementation et les opérateurs nationaux. Les calculs concernant le modèle des coûts effectués sur la base des données réelles fournies pour chaque pays ont permis de simuler les incidences que la politique de service universel pourrait avoir sur la politique tarifaire globale. La structure concrète des ateliers semblait tout à fait adaptée pour mettre en place des groupes spécialisés d'experts nationaux dans chaque sous-région.
- c) **Assistance fournie à l'établissement d'un mécanisme de financement du service universel:** l'Ethiopie, la Syrie, la Sierra Leone, le Paraguay ont reçu une assistance dans les domaines suivants: calcul des coûts, des tarifs et des taxes (taxes de règlement et taxes d'interconnexion).
- d) **Etudes de cas:** sept études de cas ont été faites pour définir la notion de prix abordable dans l'optique d'un rééquilibrage tarifaire. Les études choisies étaient basées sur différentes catégories de pays pour donner à d'autres pays la possibilité d'établir une comparaison avec un cas correspondant à leur propre catégorie. Une dernière étude de cas a été faite sur la base de données de huit pays africains afin d'avoir des repères pour le coût des services de télécommunication, les tarifs, les taxes de règlement et les taxes de répartition.
- e) **Rapport sur les institutions financières:** la base de données sur les institutions financières a été mise à jour et peut être consultée sur le web.
- f) **Publications:** un ouvrage définissant une méthode de calcul des coûts, des tarifs, des taxes de règlement et des taxes d'interconnexion a été publié; cette méthode peut être utilisée dans des études de cas. Destiné aux opérateurs et aux régulateurs et combiné à un logiciel, il favorise une compréhension mutuelle pour faciliter les négociations sur les taxes.
- g) **Développement de logiciels:** un modèle de coût sur logiciel a été élaboré pour améliorer la possibilité pour les pays à faible densité téléphonique de baser les prix de leurs services de télécommunication sur les coûts. Il permettra, entre autres choses, de définir plus facilement un code de conduite pour les marchés multiopérateur. En utilisant ce logiciel, les autorités nationales de réglementation seront mieux à même de définir leur politique de service universel sur un marché multiopérateur sans nuire aux règles d'équité de la concurrence.
- h) **Etudes économiques:** une étude macroéconomique visant à financer le développement des télécommunications a été menée. Dans le cadre de cette étude, le secteur privé bénéficie de l'appui du BDT dans les secteurs suivants: opportunités du marché, identification des projets, détermination des obstacles et des risques, partenariats avec des organisations internationales, programmes de réduction des risques, études microéconomiques, appui à la gestion d'entreprise, évaluation et diffusion de critères de performance et d'informations économiques.

- i) Une étude a été faite sur les aspects financiers de la fourniture de services de télécommunication à l'aide de réseaux IP. L'objectif est de donner aux fournisseurs de services IP des avis sur la réalité des différents services dans lesquels ils peuvent investir et aux autorités nationales de réglementation des indications sur la façon d'éviter les arbitrages réglementaires lorsqu'elles organisent la concurrence et l'interconnexion entre réseaux à commutation de circuits et réseaux IP.

4.4.3.8 Partenariat de développement avec le secteur privé

- a) L'UIT-D a organisé deux réunions (en février et en octobre) du Sous-Groupe du GCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé.
- b) Le BDT a participé à Supercomm (Atlanta) en juin, l'accent étant mis sur la région des Amériques. Le nombre de P.-D.G qui ont participé à cet événement était particulièrement important et la contribution du BDT a été bien accueillie.
- c) Au niveau régional, le BDT a encouragé le développement de partenariats avec le secteur privé dans le cadre de diverses initiatives, notamment:
 - une réunion de coordination avec le secteur privé pour la région des Etats arabes à Casablanca (avril);
 - une réunion mixte de coordination secteur privé-UIT-T pour la région Asie à Bangalore (septembre).
- d) L'élaboration de la base de données sur les opérateurs des pays en développement a été achevée. On s'est efforcé de faciliter l'accès aux informations relatives au projet et pour développer les possibilités de partenariat.

4.4.3.9 Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines

- a) **Transfert de connaissances:** dans le cadre de divers projets (centres d'excellence, Université/Institut mondial des télécommunications, développement de la gestion pour les télécommunications, centres de formation virtuels), plus de 70 ateliers de formation ont été organisés, utilisant le téléenseignement ou des méthodes plus classiques. Parmi les sujets traités par ces ateliers qui visent à aider des organisations de télécommunication à mettre en place leurs propres capacités institutionnelles et organisationnelles, on citera: la planification commerciale, la gestion du spectre, la sensibilisation aux technologies, les questions réglementaires. Sept nouveaux partenariats de formation ont été conclus avec des membres; le matériel didactique et les ateliers qui en résulteront seront très précieux pour la communauté tout entière.
- b) **Partage d'expériences et de savoir-faire:** un Colloque mondial «Créer de nouveaux leaders pour la cyberculture» a été organisé en partenariat avec Cable & Wireless et la Telecommunication Academy du Royaume-Uni. Chaque journée de ce colloque était consacrée à un aspect différent de la cyberculture: cybergouvernance, services électroniques, cyberapprentissage, cybersociété/cybersanté, etc. Des réunions régionales sur le développement des ressources humaines ont également été organisées pour les opérateurs et les régulateurs de la région Amériques et de la région des Etats arabes.
- c) **Diffusion de l'information:** quatre numéros du Bulletin trimestriel sur le développement des ressources humaines ont été publiés en anglais, en français et en espagnol et ont été mis à disposition sur le web et sur support papier. Des bases de données contenant des informations sur les possibilités de formation, les meilleures pratiques, le matériel didactique, les études de cas et d'autres données sur le DRH ont été actualisées et publiées à la fois sur le web et sur support papier. Pour mieux faire connaître le programme de renforcement des capacités auprès des membres et en maximiser les incidences, une nouvelle plate-forme pour le centre de formation virtuelle a été mise en place et les premiers essais ont été concluants.
- d) **Formation et renforcement des capacités humaines:** le 5ème centre d'excellence pour la région des Etats arabes a été créé et s'ajoute donc à ceux qui ont été créés pour l'Afrique anglophone, l'Afrique francophone, les Amériques, l'Asie et le Pacifique. Un programme général de formation comprenant 7 modules parallèles y est dispensé. Alcatel et Siemens sont venus rejoindre les autres partenaires de la Communauté européenne (Agra, IDRC et Nortel), aidant ainsi les centres à doubler leur capacité à fournir une formation de très haut niveau. Dans le cadre de l'initiative visant à mettre en place des centres de formation Internet (ITCI), en partenariat avec Cisco Systems, 10 institutions de 9 pays ont pu bénéficier de programmes de formation sur les réseaux IP. Dans le cadre de ce même programme, l'Université/l'Institut mondial des télécommunications (GTU) a lancé 4 nouveaux projets de téléenseignement dans les pays de la CEI, en partenariat avec 6 grandes universités, 9 opérateurs nationaux et Alcatel.
- e) **Echange d'expériences et de savoir-faire:** des débats électroniques ont été organisés, par exemple, sur les négociations multilatérales relatives aux services de télécommunication de base à l'OMC, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Sept études de cas faisant suite aux recommandations formulées dans la Question 15/2 ont été élaborées.

4.4.3.10 Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA)

- a) Une attention particulière a été accordée aux besoins de l'Erythrée, de la Guinée Bissau, du Mozambique, du Népal, du Niger et du Yémen. Une assistance leur a été fournie dans les domaines prioritaires suivants: réforme sectorielle et restructuration, introduction des nouvelles technologies, DRH/GRH, développement des télécommunications rurales et partenariats. Une table ronde sur les partenariats a été organisée à Johannesburg (République sudafricaine) pendant ITU TELECOM Africa 2001.

4.4.3.11 Projets et assistance

- a) Des informations détaillées sur les projets et l'assistance technique sont données sur le site web de l'UIT-D.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXES

Annexe A

**Situation des Etats Membres par rapport aux actes
de l'Union au 31 décembre 2001**

Annexe B

Budget de l'Union pour 2000-2001

Annexe C

Liste des publications éditées par l'Union en 2001

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Annexe A

Situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union au 31 décembre 2001

Tableau IA *Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998):*

- Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992).
- Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et aux Règlements administratifs (Genève, 1992).
- Amendements à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994).
- Amendements à la Constitution et à la Convention (Minneapolis, 1998).

Tableau IB *Règlements administratifs:*

- Règlement des télécommunications internationales de Melbourne (1988).
- Règlement des radiocommunications de Genève (1979).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1983) (MOB-83).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1985) (ORB-85).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour la planification des bandes d'ondes décimétriques attribuées au service de radiodiffusion, Genève, 1987) (HFBC-87).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1987) (MOB-87).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988) (ORB-88).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Malaga-Torremolinos, 1992) (CAMR-92).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Genève, 1995) (CMR-95).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Genève, 1997) (CMR-97).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Istanbul, 2000) (CMR-2000).

Tableau II *Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).*

Tableau III *Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975).*

Tableau IV *Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).*

Tableau V *Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985).*

Tableau VI *Accords régionaux américains:*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949).
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950).
- Accord régional relatif au service de radiodiffusion à ondes hectométriques dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1981).
- Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1 605-1 705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988).

Tableau VII *Accords et Protocole régionaux des zones européennes:*

- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961).
- Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985).
- Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

Tableau VIII *Accords et Protocoles régionaux des zones africaines:*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963).
- Protocole portant amendement de cet Accord (Genève, 1985).
- Protocole portant abrogation des parties toujours en vigueur de cet Accord (Genève, 1989).
- Accord régional relatif à la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989).

IX Liste des Etats Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence mondiale des radiocommunications (Istanbul, 2000).

X Accords particuliers.

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2000

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.

La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion ou approbation ou acceptation.

ETATS MEMBRES	Unités	GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Afghanistan (Etat islamique d').....	1/16	S ₁₎		S		—		—	
Albanie (République d').....	1/4	S	15.10.1999	S		—	15.10.1999 ₃₁₎	—	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	1	S ₁₎	13.08.1996 ₃₂₎	—		S ₂₅₎	13.08.1996	S	
Allemagne (République fédérale d').....	30	S ₁₎	08.10.1996	—		S ₂₅₎	08.10.1996	S ₃₉₎	19.09.2001
Andorre (Principauté d').....	1/4	A	24.01.1994	—		S	11.02.1999	S	
Angola (République d').....	1/4	—		—		S ₂₅₎		—	
Antigua and Barbuda.....	1/16	—		—		—		—	
Arabie saoudite (Royaume d').....	10	S ₁₎	08.10.1997 ₃₄₎	S		S ₂₅₎	08.10.1997	S	
Argentine (République).....	1	S ₁₎	17.11.1997 ₃₅₎	—		S	17.11.1997	S	
Arménie (République d').....	1/4	A	29.09.1995	—		—		S	
Australie.....	15	S ₁₎	29.09.1994 ₅₎	S	29.09.1994	S ₂₅₎	04.04.1996	S ₃₉₎	13.01.2000
Autriche.....	1	S ₁₎	23.10.1997 ₅₎	S	23.10.1997	S ₂₅₎	23.10.1997 ₂₆₎	S	
Azerbaïdjanaise (République).....	1/4	—	03.08.2000 ₄₀₎	—	—	—	03.08.2000 ₄₀₎	S	03.08.2000 ₄₀₎
Bahamas (Commonwealth des).....	1/2	S	04.08.1994	S		S ₂₅₎		S	
Bahrain (Etat de).....	1/2	S ₁₎	12.07.1996	S	12.07.1996	S ₂₅₎	12.07.1996	S	
Bangladesh (Rép. Populaire du).....	1/8	A	28.07.1994	—		S ₂₅₎		S	
Barbade.....	1/4	S	28.07.1998	S	28.07.1998	S ₂₅₎	28.07.1998	S	
Belarus (République du).....	1/4	S ₁₎	15.06.1994 ₅₎	S	15.06.1994	S ₂₅₎		S	
Belgique.....	5	S ₁₎	18.08.1997	S	18.08.1997	S ₂₅₎	18.08.1997	S	
Belize.....	1/8	A	09.11.1993	A	07.12.1993	—		S	
Bénin (République du).....	1/4	S ₁₎	24.04.1997	S	24.04.1997	S ₂₅₎	24.04.1997	S	
Bhoutan (Royaume du).....	1/8	S	16.04.1996	S		S ₂₅₎	16.04.1996	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (suite)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bolivie (République de).....	1/4	A	30.12.1993	—		S		S	08.02.2000
Bosnie-Herzégovine	1/16	A	02.09.1994	A	02.09.1994	S	05.01.1996	S	
Botswana (République du)	1/2	S	12.10.1998	S	12.10.1998	S	12.10.1998	S	
Brésil (République fédérative du)	3	S	19.10.1998	S		S	19.10.1998	S	
Brunéi Darussalam.....	1/2	S 1)	20.11.1996	S		S 25)	20.11.1996	S	
Bulgarie (République de).....	1/4	S 1)	09.09.1994	S		S 25)	07.06.1999	S	
Burkina Faso	1/8	S 1)	21.10.1994	S		S 25)		S	
Burundi (République du)	1/16	S 1)	09.11.1998	S		S 25)	09.11.1998	S	
Cambodge (Royaume du).....	1/16	A	14.08.1997	—		S 25)	14.08.1997	—	
Cameroun (République du)	1	S 1)	18. 04.1995	S		S 25)		S	
Canada.....	18	S 1)	21.06.1993 5)	S	21.06.1993	S 25)	09.10.1996 33)	S 39)	
Cap-Vert (République du)	1/8	S	27.04.1998	S		S 25)	27.04.1998	S	
Centrafricaine (République)	1/16	S	11.05.1995	S		S		S	
Chili.....	1	S 1)	02.09.1998	S	02.09.1998	S	02.09.1998	S	
Chine (République populaire de).....	10	S 1)	15.07.1997 5)	—		S 25)	15.07.1997	S	
Chypre (République de).....	1/4	S 1)	01.11.1995	S	01.11.1995	S 25)	16.01.1996	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	1/4	S	03.05.1996 28)	—		S	03.05.1996	S	
Colombie (République de).....	1	S 1)	02.04.1997 36)	S	02.04.1997	S 25)	02.04.1997	S	
Comores (République fédérale islamique des).....	1/16	S	11.08.1998	S		S 25)	11.08.1998	S	
Congo (République du).....	1/4	A	09.08.1994	A	09.08.1994	—		—	
Corée (République de).....	5	S 1)	05.08.1994	S	05.08.1994	S 25)	20.02.1998	S 39)	31.03.2000
Costa Rica	1/4	—		—		S 25)		S	
Côte d'Ivoire (République de)	1/4	S 1)	22.03.1996	S		S 25)	22.03.1996	S	
Croatie (République de).....	1/2	S	03.06.1994	—		S		S	
Cuba	1/4	S 1)	25.11.1996	S		S 25)	25.11.1996 26)	S	
Danemark.....	5	S 1)	18.06.1993	S	18.06.1993	S 25)	09.01.1995	S 39)	22.12.1999
Djibouti (République de).....	1/8	S	10.03.1997	S		S 25)	10.03.1997	S	
Dominicaine (République)	1/2	—		—		—		—	
Dominique (Commonwealth de la)	1/16	A	28.10.1996	—		A	28.10.1996	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (suite)

ETATS MEMBRES	GENÈVE (1992)					KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
	Unités	Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Egypte (République arabe d').....	1/2	S	15.05.1996	S	15.05.1996	S ²⁵⁾	15.05.1996	S	13.09.2000
El Salvador (République d').....	1/4	S	25.05.1998	–	25.05.1998	S	25.05.1998	S	
Emirats arabes unis.....	1	S ₁₎	02.08.1995	S	02.08.1995	S ²⁵⁾	31.10.1997	S	
Equateur.....	1/4	A	01.08.1994	–		S ²⁵⁾	31.10.1997	S	
Erythrée.....	1/16	A	31.01.1994	–		–		S	
Espagne.....	8	S ₁₎	15.04.1996 ²⁷⁾	–		S ²⁵⁾	15.04.1996	S	
Estonie (République de).....	1/4	S ₁₎	23.01.1996	S	23.01.1996	S ²⁵⁾	23.01.1996	S ³⁹⁾	
Etats-Unis d'Amérique.....	30	S ₁₎	26.10.1997 ³⁷⁾	–		S ²⁵⁾	26.10.1997 ³⁸⁾	S	
Ethiopie (Rép. fédérale démocratique d').....	1/16	S ₁₎	13.10.1994	S		S ²⁵⁾		S	
Fidji (République de).....	1/4	S ₁₎	11.10.1998	S		S ²⁵⁾	11.10.1998	S	
Finlande.....	5	S ₁₎	30.05.1996 ²⁹⁾	S	30.05.1996	S ²⁵⁾	30.05.1996	S ³⁹⁾	09.12.1999
France.....	30	S ₁₎	18.05.1994	–		S ²⁵⁾	30.06.1998	S	
Gabonaise (République).....	1/2	S ₁₎	28.09.1998 ₅₎	S		S ²⁵⁾	28.09.1998 ²⁶⁾	S	
Gambie (République de).....	1/8	S	09.02.1998	S		S	09.02.1998	S	
Géorgie.....	1/4	A	20.06.1994	–		S		S	
Ghana.....	1/4	S ₁₎	16.10.1998	S		S ²⁵⁾	16.10.1998	S	
Grèce.....	1	S ₁₎	25.09.1998 ₅₎	S	25.09.1998	S ²⁵⁾	25.09.1998 ²⁶⁾	S	
Grenade.....	1/16	S		S		–		–	
Guatemala (République du).....	1/4	A	08.05.2000	–		A	08.05.2000	S	08.05.2000
Guinée (République de).....	1/8	S ₁₎	05.08.1994	S	05.08.1994	S ²⁵⁾		S	
Guinée-Bissau (République de).....	1/8	–		–		–		–	
Guinée équatoriale (République de).....	1/8	–		–		–		–	
Guyana.....	1/4	A	19.08.1994	–		S ²⁵⁾		S	
Haïti (République d').....	1/16	A	22.05.1995	–		–		S	
Honduras (République du).....	1/4	S	23.06.2000	S		A	23.06.2000	S	23.06.2000
Hongrie (République de).....	1	S ₁₎	14.11.1997	S		S ²⁵⁾	14.11.1997	S	
Inde (République de l').....	5	S ₁₎	03.11.1995 ₅₎	S		S ²⁵⁾		S	
Indonésie (République d').....	1	S ₁₎	16.04.1996 ₅₎	S		S ²⁵⁾	16.04.1996	S	
Iran (République islamique d').....	1	S ₁₎	11.07.1996	S		S ²⁵⁾	11.07.1996 ₅₎	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (suite)

ETATS MEMBRES	GENÈVE (1992)					KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
	Unités	Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
			Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Iraq (République d')	1/4	–		–		–		–	
Irlande	2	S ₁₎	16.10.1996 ₅₎	S	16.10.1996	S ₂₅₎	16.10.1996 ₂₆₎	S	
Islande	1/4	S ₁₎	17.11.1997	S	17.11.1997	S ₂₅₎	17.11.1997	S	
Israël (Etat d')	1	S ₁₎	25.08.1994	S		S ₂₅₎	16.04.1997	S	
Italie	20	S ₁₎	03.05.1996 ₅₎	S	03.05.1996	S ₂₅₎	03.05.1996	S	
Jamaïque	1/4	S	20.10.1998	S		S	20.10.1998	–	
Japon	30	S ₁₎	18.01.1995	S	18.01.1995	S ₂₅₎	22.05.2001	S ₃₉₎	22.05.2001
Jordanie (Royaume hachémite de)	1/2	S ₁₎	16.10.1995	S	16.10.1995	S ₂₅₎		S	
Kazakstan (République du)	1/4	A	05.09.1994	–		S		S	
Kenya (République du)	1/4	S ₁₎	25.08.1994	S	25.08.1994	S ₂₅₎	17.08.1998	S	
Kiribati (République de)	1/8	–		–		–		–	
Koweït (Etat du)	3	S ₁₎	06.06.1997	S	06.06.1997	S ₂₅₎	06.06.1997	S	
Lao (Rép. démocratique populaire)	1/16	A	24.01.1994	A	24.01.1994	S ₂₅₎		S	
Lesotho (Royaume du)	1/16	S ₁₎		S		S		S	
Lettonie (République de)	1/4	S ₁₎	01.06.2001	S		S ₂₅₎	01.06.2001	S ₃₉₎	01.06.2001
L'ex-République yougoslave de Macédoine ..	1/8	A	11.07.1994	–		S ₂₅₎	07.01.1999	S	
Liban	1/4	S ₁₎	03.08.1998	S		S ₂₅₎	03.08.1998	S	
Libéria (République du)	1/4	S		S		–		–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)		–		–		S ₂₅₎		S	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	S ₁₎	02.01.1995 ₂₄₎	S	02.01.1995	S ₂₅₎	28.11.1996 ₁₎	S	
Lituanie (République de)	1	S ₁₎	28.3.2000 ₆₎	S		–	28.3.2000 ₆₎	–	28.3.2000 ₆₎
Luxembourg	1/2	S ₁₎	05.02.1997	S	05.02.1997	S ₂₅₎	05.02.1997	S	
Madagascar (République de)	1/8	S	03.06.1996	S	03.06.1996	S	03.06.1996	S	
Malaisie	1	S ₁₎	11.04.1994	–		S ₂₅₎	23.05.2000	S	
Malawi	1/16	S ₁₎	19.10.1998	S		S ₂₅₎	19.10.1998	S	
Maldives (République des)	1/8	A	22.08.1994	–		S		S	
Mali (République du)	1/8	S	25.04.1995	S		S ₂₅₎		S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (suite)

ETATS MEMBRES	GENÈVE (1992)					KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
	Unités	Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Malte	1/4	S ₁₎	30.08.1995 ₅₎	S	30.08.1995	S ₂₅₎	11.11.1996 ₄₎	S	26.09.2001
Maroc (Royaume du)	1	S ₁₎	09.05.1996	–		S ₂₅₎	09.05.1996	S	
Marshall (République des Iles)	1/4	A	22.02.1996	–		A	22.02.1996	S	
Maurice (République de)	1/4	A	06.12.1993	A	06.12.1993	S		–	
Mauritanie (République islamique de)	1/16	S ₁₎	30.07.1998	S		S ₂₅₎	30.07.1998	S	
Mexique	1	S ₁₎	27.09.1993 ₁₁₎	S	27.09.1993	S ₂₅₎	08.12.1997 ₂₆₎	S	
Micronésie (Etats fédérés de)	1/4	A	07.08.1995	–		–		S	
Moldova (République de)	1/4	S	18.02.1997	–		S	18.02.1997	S ₃₉₎	
Monaco (Principauté de)	1/4	S ₁₎	05.08.1997	S	05.08.1997	S ₂₅₎	05.08.1997	S	
Mongolie	1/4	S ₁₎	04.06.1997	–		S ₂₅₎	04.06.1997	S	
Mozambique (République du)	1/16	A	19.09.1994	–		S		S	
Myanmar (Union de)	1/8	S ₁₎	05.10.1998	–		–	05.10.1998	–	
Namibie (République de)	1/4	A	04.08.1994 ₁₃₎	–		S ₂₅₎		S	
Nauru (République de)	1/16	–		–		–		–	
Népal	1/16	S	10.11.1997	S		S	10.11.1997	S	
Nicaragua	1/4	A	12.10.1998	–		A	12.10.1998	–	28.08.2000
Niger (République du)	1/8	S ₁₎	03.09.1998	S		S ₂₅₎	03.09.1998	S	
Nigéria (République fédérale du)	2	S ₁₎	24.12.1999	S		S ₂₅₎	24.12.1999	S	
Norvège	5	S ₁₎	15.07.1994 ₁₄₎	S		S ₂₅₎		S	
Nouvelle-Zélande	2	S ₁₎	06.12.1994	S	06.12.1994	S ₂₅₎	16.06.1995	S	
Oman (Sultanat d')	1/2	S ₁₎	18.05.1994	S	18.05.1994	S ₂₅₎	21.08.1996	S ₃₉₎	
Ouganda (République de l')	1/16	A	27.07.1994	–		S ₂₅₎	01.02.1999	S	
Ouzbékistan (République d')	1/2	A	22.09.1994	A	22.09.1994	S		S	
Pakistan (République islamique du)	2	S ₁₎	04.11.1997	S		S ₂₅₎	04.11.1997	S	
Panama (République du)	1/2	S ₁₎	13.07.1998	S	13.07.1998	–	13.07.1998 ₃₁₎	S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1/4	S ₁₎	10.05.1996	S		S ₂₅₎	10.05.1996	S	
Paraguay (République du)	1/2	A	26.09.1994	–		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	8	S ₁₎	13.06.1996	S	13.06.1996	S ₂₅₎	13.06.1996 ₃₀₎	S ₃₉₎	07.12.2001

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (suite)

ETATS MEMBRES	GENÈVE (1992)					KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pérou	1/4	A	30.09.1994 ¹⁸⁾	A	30.09.1994	S ²⁵⁾	12.02.1996	S	
Philippines (République des).....	1	S ¹⁾	23.05.1996	S	23.05.1996	S ²⁵⁾	23.05.1996	S	
Pologne (République de)	1	S	17.10.1995	S		S ²⁵⁾	13.05.1997	S	
Portugal	2	S ¹⁾	30.11.1995 ⁵⁾	S	30.11.1995	S ²⁵⁾	08.12.1997 ²⁶⁾	S	
Qatar (Etat du)	1/2	S ¹⁾	13.10.1998	S		S ²⁵⁾	13.10.1998	S	
République arabe syrienne.....	1/2	A	25.11.1993	–		S ²⁵⁾	07.03.1996	S	
République démocratique du Congo	1/16	–		–		–		S	
République kirghize.....	1/4	A	29.06.1994	–		S		S	
Rép. populaire démocratique de Corée	1/8	S ¹⁾	09.08.1994	S		–		–	
République slovaque.....	1/2	A	01.07.1994	–		S ²⁵⁾	10.11.1995	S ³⁰⁾	16.12.1999
République tchèque	1	A	29.08.1994	–		S ²⁵⁾		S ³⁰⁾	04.04.2001
Roumanie	1/2	S ¹⁾	30.11.1993	–		S ²⁵⁾	23.07.1996	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15	S ¹⁾	27.06.1994	S	27.06.1994	S ²⁵⁾	11.02.1997	S	
Russie (Fédération de)	5	S ¹⁾	01.08.1995	–		S ²⁵⁾		S	
Rwandaise (République).....	1/16	–		–		–		–	
Sainte Lucie	1/16	A	04.09.1997	–		A	04.09.1997	S	
Saint-Marin (République de).....	1/4	S	31.08.1994	S	31.08.1994	S ²⁵⁾	24.09.1998	S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	1/16	A	20.09.1994	–		S ²⁵⁾		–	
Salomon (Iles).....	1/16	–		–		–		–	
Samoa (Etat indépendant du).....	1/16	A	29.08.1994	–		S		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de).....	1/16	A	15.07.1996	–		A	15.07.1996	–	
Sénégal (République de).....	1	S ¹⁾	18.11.1994	S		S ²⁵⁾	12.02.1996	S	
Seychelles (République des).....	1/16	A	17.09.1999			A	17.09.1999	–	
Sierra Leone.....	1/8	–		–		–		S	
Singapour (République de).....	1	S ¹⁾	02.05.1996	S		S ²⁵⁾	02.05.1996	–	
Slovénie (République de)	1/4	S ¹⁾	12.12.1994	S	12.12.1994	S		S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (fin)

ETATS MEMBRES	GENÈVE (1992)					KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
	Unités	Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Somalie (République démocratique).....	1/8	–		–		–		–	
Soudan (République du).....	1/16	S ₁₎	13.02.1997	S	13.02.1997	S ₂₅₎	13.02.1997	–	
Sri Lanka (Rép. socialiste démocratique de)...	1/2	S ₁₎	26.07.1996	S		–	26.07.1996 ³¹⁾	S	
Sudafricaine (République).....	3	A	30.06.1994	A	30.06.1994	S ₂₅₎		S	
Suède.....	8	S ₁₎	15.09.1994	S	15.09.1994	S ₂₅₎	11.11.1996 ⁴⁾	S	
Suisse (Confédération).....	15	S ₁₎	15.09.1994 ²¹⁾	S	15.09.1994	S ₂₅₎	14.03.1996 ²⁶⁾	S ₃₉₎	21.03.2000
Suriname (République du).....	1/4	S ₁₎	27.10.1997	S		S	27.10.1997	S	
Swaziland (Royaume du).....	1/8	S ₁₎	05.10.1998	S		S ₂₅₎	05.10.1998	S	
Tadjikistan (République du).....	1/4	A	19.07.1994	–		S		–	
Tanzanie (République-Unie de).....	1/8	S	16.09.1998	S		S ₂₅₎	16.09.1998	S	
Tchad (République du).....	1/16	S	25.08.1997	S		S ₂₅₎	25.08.1997	S	
Thaïlande.....	1 1/2	S ₁₎	03.04.1996	S		S ₂₅₎	03.04.1996	S	
Togolaise (République).....	1/16	A	19.09.1994	A	19.09.1994	S		S	
Tonga (Royaume des).....	1/16	A	09.09.1994	–		S ₂₅₎		S ₃₉₎	04.01.2000
Trinité-et-Tobago.....	1/2	A	20.09.1994	–		–		S	
Tunisie.....	1/2	S ₁₎	27.10.1997	S	27.10.1997	S ₂₅₎	27.10.1997	S	
Turkménistan.....	1/4	A	27.04.1994	–		S		–	
Turquie.....	1	S ₁₎	03.05.2000	S	03.05.2000	S ₂₅₎	03.05.2000	S ₃₉₎	03.05.2000
Tuvalu.....	1/16	A	15.08.1996	–		A	15.08.1996	S	
Ukraine.....	1/2	S ₁₎	04.08.1994	–		S ₂₅₎		S	
Uruguay (République orientale de l').....	1/2	S ₁₎	01.10.1998	S	01.10.1998	S ₂₅₎	01.10.1998	S	
Vanuatu (République de).....	1/16	A	13.10.1998	–		A	13.10.1998	–	
Venezuela (République bolivarienne du).....	1	S ₁₎	17.09.1996 ⁵⁾	–		S ₂₅₎	17.09.1996	S	
Viet Nam (République socialiste du).....	1/2	S ₁₎	19.06.1996	S	19.06.1996	S ₂₅₎	19.06.1996	S ₃₉₎	02.03.2000
Yémen (République du).....	1/4	S ₁₎	05.10.1998	S		S ₂₅₎	05.10.1998	S	
Yougoslavie (République fédérale de).....	1/2	A	11.10.1995	A	11.10.1995				
		A	01.06.2001			A	01.06.2001	A	01.06.2001
Zambie (République de).....	1/16	S ₁₎	12.10.1998	S		S ₂₅₎	12.10.1998	S	
Zimbabwe (République du).....	1/2	S	05.12.1994	S	05.12.1994	S ₂₅₎		S	

Tableau IB – Règlements administratifs

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.

La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion ou approbation ou acceptation.

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommuni- cations inter- nationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga- Torremoli- nos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Afghanistan (Etat islamique d').....	–	A ₂₎	A ₂₎	A ₃₎	–	A ₂₎	–	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	–		–	–	–		–	
Albanie (République d').....	–	A ₆₎	A ₆₎	A ₃₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	–	S		S	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	S	A ₂₎	A ₂₎	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Allemagne (République fédérale d').....	S	A	A	A	S	A	S	A	S	A	S	A ₄₎	S	A	S	A	S		S	A	S	A
Andorre (Principauté d').....	–	A ₃₎	A ₃₎	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	S		S	A	S	A
Angola (République d').....	S			A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S		S		–		S		S		S	
Antigua and Barbuda.....	–			A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	S		S		S		–		–		–		–	
Arabie saoudite (Royaume d').....	S	A	A	A	S	A ₃₎	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A ₆₎	S		S		S	
Argentine (République).....	S	A ₆₎	A ₆₎	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Arménie (République d').....	–	A ₃₎	A ₃₎	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₆₎	S		S		S	
Australie.....	S	A	A	A ₃₎	S	A	S	A	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A	S	A	S		S	A	S	
Autriche.....	S	A ₆₎	A ₆₎	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Azerbaïdjanaise (République).....	–	A ₃₎	A ₃₎	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–		–		S	
Bahamas (Commonwealth des).....	S	A ₆₎	A ₆₎	A	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	–		S		–	
Bahrain (Etat de).....	–	A ₆₎	A ₆₎	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Bangladesh (Rép. Populaire du).....	–	A ₆₎	A ₆₎	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		–	
Barbade.....	–	A ₂₎	A ₂₎	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₂₎	–	A ₂₎	–	A ₂₎	–	A ₂₎	–	A ₆₎	–		–		–	
Belarus (République du).....	S	A ₆₎	A ₆₎	A ₇₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A ₆₎	S	A	S		S		S	
Belgique.....	S	A ₆₎	A ₆₎	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S		S		S	
Belize.....	–	A ₆₎	A ₆₎	A	–	A ₃₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	–		–		–	
Bénin (République du).....	S	A ₆₎	A ₆₎	A ₃₎	S	A ₃₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	–		S		S	
Bhoutan (Royaume du).....	S	A ₆₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	S	A ₆₎	–		–		S	
Bolivie (République de).....	–	A ₆₎	–	A ₃₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–	A ₆₎	–		–		–	
Bosnie-Herzégovine.....	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₃₎	–	A ₆₎	–		–		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des télécommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève, 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Botswana (République du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—		—		S	
Brésil (République fédérative du).....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Brunéi Darussalam.....	S	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Bulgarie (République de).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Burkina Faso.....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Burundi (République du).....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Cambodge (Royaume du).....	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Cameroun (République du).....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Canada.....	S	A	S	A ₈₎	S	A	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A	S	A	S	A
Cap-Vert (République du).....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		—	
Centrafricaine (République).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		—		S	
Chili.....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Chine (République populaire de).....	S	A ₆₎	S	A ₄₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Chypre (République de).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Colombie (République de).....	S	A ₆₎	S	A	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S		S	
Comores (Rép. féd. islamique des).....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—		—		S	
Congo (République du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—		—		S	
Corée (République de).....	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Costa Rica.....	—		S		—		—		—		S		—		—		—		S		S	
Côte d'Ivoire (République de).....	S	A ₂₎	S	A	S	A	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	—		S		S	
Croatie (République de).....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Cuba.....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Danemark.....	S	A ₂₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Djibouti (République de).....	S	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A	—		—	
Dominicaine (République).....	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		S	
Dominique (Commonwealth de la).....	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Egypte (République arabe d').....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S		S		S	
El Salvador (République d').....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommuni- cations inter- nationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga- Torremoli- nos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Emirats arabes unis	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₂₎	S	A ₂₎	—	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Equateur.....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Erythrée.....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Espagne.....	S	A	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A	S	A	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A	S	A	S		S	
Estonie (République de).....	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Etats-Unis d'Amérique.....	S	A ₄₎	S	A ₉₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₆₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Ethiopie (Rép. féd. démocratique d').....	S	A ₆₎	S	A	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		—		S	
Fidji (République de).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Finlande.....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
France.....	S	A ₄₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A	S	
Gabonaise (République).....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	—	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Gambie (République de).....	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—		S		—	
Géorgie.....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—		—		S	
Ghana.....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	—	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Grèce.....	S	A	S	A	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Grenade.....	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		—	
Guatemala (République du).....	S		S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	—		—		—		S		—		—		S	
Guinée (République de).....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		—	
Guinée-Bissau (République de).....	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		—	
Guinée équatoriale (République de).....	—		—	A ₃₎	—	A ₃₎	—		—		—		—		—		—		—		—	
Guyana.....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		S	
Haïti (République d').....	—	A ₆₎	S	A	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Honduras (République du).....	—		S	A ₃₎	—	A ₃₎	S		S		—		—		S		—		—		—	
Hongrie (République de).....	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A ₆₎	S	A	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Inde (République de l').....	S	A ₆₎	S	A	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Indonésie (République d').....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Iran (République islamique d').....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Iraq (République d').....	S		S	A ₃₎	S	A ₃₎	S		S		S		S		—		—		—		—	
Irlande.....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommuni- cations inter- nationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga- Torremoli- nos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Islande	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Israël (Etat d')	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Italie	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A	S	A	S		S		S	
Jamaïque	—	A ₆₎	S	A	—	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S		—		—	
Japon	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A ₁₀₎	S	A	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	—	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S	A	S		S	
Kazakstan (République du)	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Kenya (République du)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Kiribati (République de)	—		—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—		—		—		—		—		—		—	
Koweït (Etat du)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		—	
Lao (Rép. démocratique populaire)	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		S		S	
Lesotho (Royaume du)	—		S	A ₃₎	—	A ₃₎	—		S		—		—		—		S		—		S	
Lettonie (République de)	—		—		—		—		—		—		—		S		S		S		S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Liban	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Libéria (République du)	—		S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S		S		S		—		S		—		—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	—		S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	S		S		S		S		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Lituanie (République de)	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Luxembourg	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Madagascar (République de)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—		—		S	
Malaisie	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Malawi	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—		S		—	
Maldives (République des)	S	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S		—		S	
Mali (République du)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Malte	S	A ₄₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Maroc (Royaume du)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Marshall (République des Iles)	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Maurice (République de)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des télécommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Mauritanie (Rép. islamique de).....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A	S	A	—	
Mexique.....	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₂₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₂₎	S	A ₁₂₎	S	A	S	A	S	
Micronésie (Etats fédérés de).....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Moldova (République de).....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Monaco (Principauté de).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Mongolie.....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Mozambique (République du).....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A	S	A	S	
Myanmar (Union de).....	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A	—	—	—	
Namibie (République de).....	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Nauru (République de).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	A	—	—	—	
Népal.....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₂₎	—	A ₂₎	—	A ₂₎	—	A ₆₎	S	A	S	A	—	
Nicaragua.....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A	—	—	—	
Niger (République du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A	S	A	—	
Nigéria (République fédérale du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Norvège.....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Nouvelle-Zélande.....	S	A ₆₎	S	A ₁₅₎	S	A ₁₅₎	S	A ₁₆₎	S	A ₁₆₎	S	A ₁₆₎	S	A ₁₆₎	S	A	S	A	S	A	S	
Oman (Sultanat d').....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Ouganda (République de l').....	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Ouzbékistan (République d').....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₄₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Pakistan (République islamique du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Panama (République du).....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A	S	A	—	
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Paraguay (République du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des).....	S	A ₁₇₎	S	A ₁₇₎	S	A ₁₇₎	S	A	S	A	S	A ₄₎	S ₁₇₎	A ₄₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Pérou.....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A	—	—	—	
Philippines (République des).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Pologne (République de).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Portugal.....	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	
Qatar (Etat du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	

Tableau IB – Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommuni- cations inter- nationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga- Torremoli- nos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
République arabe syrienne	S	A	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A	S		S	
République démocratique du Congo	S		S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	
République kirghize	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Rép. pop. démocratique de Corée	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S		S		S	
République slovaque	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
République tchèque	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Roumanie	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A ₄₎	S	A ₁₉₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Russie (Fédération de)	S	A ₆₎	S	A ₂₀₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A	S	A	S		S		S	
Rwandaise (République)	S		S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	
Sainte Lucie	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—	—	—	
Saint-Marin (République de)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—	—	—	
Salomon (Iles)	—	—	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	
Samoa (Etat indépendant du)	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—	—	—	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—	—	—	
Sénégal (République de)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Seychelles (République des)	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—	—	S	
Sierra Leone	—	—	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S		—	—	—	
Singapour (République de)	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Slovénie (République de)	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Somalie (République démocratique)	—	—	S	A ₃₎	—	—	S	—	S	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	
Soudan (République du)	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Sri Lanka (Rép. socialiste démocratique de) ..	—	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Sudafricaine (République)	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A	—	A	—	A ₆₎	S		S		S	
Suède	S	A	S	A ₃₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S	A	S	A ₄₎	S	A ₄₎	S		S		S	
Suisse (Confédération)	S	A ₆₎	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	
Suriname (République du)	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Swaziland (Royaume du)	S	A ₂₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	—	A ₂₎	S	A ₆₎	S		—	—	—	

Tableau IB – Règlements administratifs (fin)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommuni- cations inter- nationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga- Torremoli- nos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Tadjikistan (République du).....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—		—		—	
Tanzanie (République-Unie de).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Tchad (République du).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Thaïlande.....	S	A ₆₎	S	A	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Togolaise (République).....	S	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		—	
Tonga (Royaume des).....	S	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Trinité-et-Tobago.....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S		—		S	
Tunisie.....	S	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Turkménistan.....	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Turquie.....	S	A	S	A ₃₎	S	A ₃₎	S		S		S		S		S		S		S		S	
Tuvalu.....	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Ukraine.....	S	A ₆₎	S	A ₂₂₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Uruguay (République orientale de l').....	—	A ₂₎	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	—		—		—	
Vanuatu (République de).....	—	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	—		—		—	
Venezuela (Rép. bolivarienne du).....	—	A	S	A ₄₎	S	A ₃₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—		S		S	
Viet Nam (République socialiste du).....	S	A ₆₎	—	A ₂₃₎	S	A ₂₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S		S		S	
Yémen (République du).....	S	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Yougoslavie (Rép. fédérale de).....	S	A ₂₎	S	A	S	A ₃₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₂₎	S	A ₆₎	—		—		—	
Zambie (République de).....	—	A ₆₎	S	A ₃₎	S	A ₃₎	—	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	
Zimbabwe (République du).....	S	A ₆₎	—	A ₃₎	—	A ₃₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	—	A ₆₎	S	A ₆₎	S	A ₆₎	S		S		S	

- 1) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Genève, 1992).
- 2) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (30 juin 1989) de la Constitution et de la Convention de Nice et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Nice ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 195 de l'article 43 de la Constitution de Nice).
- 3) Règlement approuvé *ipso facto*, étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) ou à celle de Nairobi (1982).
- 4) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la ou des réserves formulées au moment de la signature.
- 5) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), le pays a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.
- 6) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (22 décembre 1992) de la Constitution et de la Convention de Genève et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Genève ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 216 de l'article 54 de la Constitution de Genève).
- 7) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes (*traduction*):
 - a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique de Biélorussie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS de Biélorussie;
 - b) la République socialiste soviétique de Biélorussie ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;
 - c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.
- 8) Cette approbation a été donnée compte tenu des deux réserves figurant au N° 19 du Protocole final, formulées au moment de la signature.
- 9) En ratifiant ces Actes, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a confirmé les réserves et déclarations formulées lors de la signature du Protocole final sous les N°s 32, 36, 38, 39, 72 et 75. Le texte suivant figure également dans l'instrument (*traduction*):

La réserve formulée par les Etats-Unis d'Amérique dans la déclaration XII du Protocole final associé à la révision partielle du Règlement des radiocommunications de 1959, adoptée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, Genève, 1974, doit être considérée comme s'appliquant également au Règlement des radiocommunications (Genève, 1979). Le texte de cette réserve est le suivant:

«La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare formellement que la signature des présents Actes finals au nom des Etats-Unis d'Amérique n'implique pas que ceux-ci acceptent quelque obligation que ce soit en ce qui concerne le plan d'allotissement de fréquences pour les stations côtières radio-téléphoniques fonctionnant dans les bandes attribuées en exclusivité au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 23 000 kHz, ni en ce qui concerne les procédures correspondantes de mise en œuvre. Les Etats-Unis d'Amérique respecteront les dispositions du plan et des procédures de mise en œuvre dans la mesure du possible, en attendant les résultats d'une future Conférence administrative mondiale générale des radiocommunications, mais ils se réservent le droit de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour la protection de leurs intérêts en matière de radiotéléphonie dans le service maritime.»

- 10) En approuvant ces Actes, le Gouvernement du Japon a confirmé la déclaration formulée lors de la signature des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).
- 11) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Mexique a confirmé la réserve N° 55, formulée au moment de la signature.
- 12) En ratifiant les Actes finals de la CAMR-92, le Mexique a confirmé la réserve N° 51, formulée au moment de la signature.
- 13) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion (*traduction*):

«La République de Namibie réserve à son Gouvernement le droit de prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un Membre manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) ou des annexes et des protocoles qui y sont joints, ou encore si les réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou conduisaient à une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»
- 14) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Norvège a confirmé la réserve N° 73, formulée au moment de la signature.
- 15) Cette approbation s'applique également aux Iles Cook et à Niue.
- 16) Cette approbation s'applique également à Niue.
- 17) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

18) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion (*traduction*):

«Le Gouvernement du Pérou se réserve le droit de:

1. prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un autre Membre de l'Union manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution, de la Convention ou de ses règlements, ou encore si les réserves formulées par lesdits Membres compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou leur portaient préjudice;
2. d'accepter ou non les conséquences des réserves des autres Etats Membres qui pourraient entraîner une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

19) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

20) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes (*traduction*):

- a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), l'Union des Républiques socialistes soviétiques se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de l'URSS;
- b) l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;
- c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à plusieurs reprises que l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

21) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Suisse a confirmé la réserve N° 21, formulée au moment de la signature.

22) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes (*traduction*):

- a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique d'Ukraine se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS d'Ukraine;
- b) la République socialiste soviétique d'Ukraine ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;
- c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

23) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a confirmé les déclarations qui figurent au N° 48 du Protocole final à la Convention.

24) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Liechtenstein a confirmé la réserve N° 21 formulée au moment de la signature.

25) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Kyoto, 1994).

26) En ratifiant les instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de Genève, 1992, adoptés à Kyoto, 1994, le pays a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

27) En ratifiant la Constitution et la Convention, l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. L'Instrument de ratification contenait la déclaration suivante (*traduction*): «L'Espagne déclare qu'elle n'exercera le droit que lui confère l'article 34 de la Convention constitutive de l'Union internationale des télécommunications que dans la mesure où il est compatible avec sa Constitution.»

28) La notification de ratification était accompagnée de la déclaration suivante (*traduction*): «L'Etat de la Cité du Vatican se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour protéger ses intérêts si certains membres ne prenaient pas leur part des dépenses de l'Union ou n'observaient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), ou des annexes au protocoles qui y sont joints, ou si des réserves d'autres pays entraînent une augmentation de leurs parts contributives aux dépenses de l'Union, ou encore si des réserves d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de leurs services de télécommunication.»

29) La notification d'acceptation était accompagné par la déclaration suivante (*traduction*): «Le Gouvernement de la République de Finlande maintient les réserves suivantes faites en son nom au moment de la signature des Règlements administratifs ou de leurs révisions:

- Genève 1979 (CAMR-79), réserve N° 75,
- Genève 1985 (ORB-85), réserve N° 44,
- Genève 1987 (HFBC-87), réserve N° 49,
- Genève 1988 (ORB-88), réserve N° 74 et
- Malaga-Torremolinos 1992 (CAMR-92), réserve N° 49.»

30) Pour les Pays-Bas, les Antilles Néerlandaises et Aruba. En acceptant la Constitution et la Convention, (Genève, 1992) et les Instruments d'amendement à la Constitution et Convention (Kyoto, 1994), les Pays-Bas ont confirmé la réserve N° 87 (Kyoto, 1994).

31) Voir N° 231 de la Constitution et N° 527 de la Convention (Genève, 1992).

32) La ratification était accompagnée par la déclaration suivante (*traduction*): «La République algérienne démocratique et populaire ne se considère liée ni par l'article 56 (paragraphe 2) de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications ni par l'article 41 de la Convention de

l'Union internationale des télécommunications, signées à Genève le 22 décembre 1992. La République algérienne démocratique et populaire déclare que, pour qu'un différend soit soumis à l'arbitrage, l'accord de toutes les parties en cause sera dans chaque cas nécessaire.»

33) En acceptant les Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994), le Canada a confirmé la réserve N° 92 formulée au moment de la signature.

34) En approuvant la Constitution et la Convention (Genève, 1992) l'Arabie Saoudite a confirmé la réserve N° 64 formulée au moment de la signature.

35) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), la République Argentine a confirmé la déclaration formulée au moment de la signature. La ratification était accompagnée par les déclarations suivantes (*traduction*):

«La République Argentine rejette l'incorporation et la mention des îles Malouines, des îles de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud, en tant que territoires dépendants, faites par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord lors de la ratification de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (UIT) adoptées à Genève (Confédération suisse) le 22 décembre 1992 et réaffirme sa souveraineté sur ces îles, qui font partie intégrante du territoire national de la République Argentine.

La République Argentine déclare qu'aucune disposition de la Constitution ou de la Convention ne devra être interprétée ou appliquée de manière à porter atteinte à ses droits, fondés sur des titres juridiques ainsi que des actes de propriété, de contiguïté et de continuité géologique, sur le secteur antarctique argentin, situé à soixante degrés (60°) de latitude sud et à vingt-cinq degrés (25°) et soixante-quatorze degrés (74°) de longitude ouest, sur lequel elle a proclamé et maintient sa souveraineté.

La République Argentine réitère et incorpore par référence toutes les déclarations et réserves qu'elle a formulées au cours des Conférences mondiales compétentes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui ont adopté et révisé les Règlements administratifs, avant la date de signature de la Constitution et de la Convention de ladite Organisation adoptées à Genève (Confédération suisse) en 1992.»

36) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), la République de Colombie a confirmé la réserve formulée au moment de la signature. La ratification était accompagnée des réserves suivantes (*traduction*):

«Le Gouvernement de la Colombie n'appliquera pas l'article 34 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications en raison de l'ampleur des attributions que cet article confère aux autorités publiques et étant donné que son caractère hautement restrictif, quant aux libertés, le rend totalement inacceptable pour la Colombie au regard de sa constitution politique dont le sens démocratique est proclamé dès le Préambule et dans toutes ses dispositions.

En ce qui concerne les autorités non judiciaires de la Colombie, il leur est formellement interdit de faire usage des attributions énoncées dans ledit article car, en agissant ainsi, elles violeraient de fait l'article 15 de la Charte politique colombienne qui stipule que «la correspondance et les autres formes de communication privée sont inviolables» et «qu'elles ne peuvent être interceptées que par ordre judiciaire dans les cas et selon les modalités prévus par la loi».

Le Gouvernement de la Colombie n'appliquera pas non plus la disposition contenue dans l'article 36 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications, étant donné que la constitution politique de la Colombie, dans son article 90, prévoit que l'Etat est responsable, en matière de patrimoine, des dommages contraires au droit qui lui sont imputables par l'action ou l'omission des autorités publiques; de même, conformément à l'article 75 de ladite Charte politique, l'Etat est responsable de la gestion et du contrôle du spectre radioélectrique utilisé pour les télécommunications, responsabilités qu'il ne peut éluder au moyen d'un traité public; l'application dudit article est donc totalement exclue car les personnes lésées seraient privées de toute protection.»

37) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. La ratification était accompagnée de la déclaration suivante (*traduction*):

«Orbite des satellites géostationnaires. Les Etats-Unis considèrent que la référence, à l'article 44 de la Constitution, à la «situation géographique de certains pays» n'implique nulle reconnaissance de la revendication d'un quelconque droit préférentiel sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

38) En ratifiant les Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de Genève, 1992, adoptés à Kyoto, 1994, les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. La ratification était accompagnée de la déclaration suivante (*traduction*):

«Emissions de radiodiffusion à destination de Cuba. Les Etats-Unis d'Amérique, notant la Déclaration (N° 40) formulée par la Délégation de Cuba lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications à Kyoto (Japon), affirment leur droit d'émettre à destination de Cuba, sur les fréquences appropriées, à l'abri de tout brouillage intentionnel ou autre brouillage illicite et ils se réservent le droit de prendre des mesures à l'égard du brouillage actuel et de tout brouillage futur causé par Cuba aux émissions de radiodiffusion des Etats-Unis. En outre, les Etats-Unis d'Amérique font observer que leur présence à Guantanamo est régie par un accord international actuellement en vigueur et ils se réservent le droit d'y pourvoir comme par le passé à leurs besoins de radiocommunication.»

39) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Minneapolis, 1998).

40) L'instrument d'adhésion était accompagné de la déclaration suivante (traduction):

«Le Gouvernement de la République Azerbaïdjanaise se réserve le droit :

1. de prendre toute mesure appropriée pour protéger sa souveraineté, l'intégrité de ses droits et ses intérêts nationaux, au cas où un Etat Membre de l'Union ne respecterait pas les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, ainsi que leurs annexes, protocoles et règlements sous quelque forme que ce soit et au cas où les activités d'une autre union ou d'état tiers porteraient atteinte ou menaceraient la souveraineté nationale de la République Azerbaïdjanaise;

2. de prendre toute mesure appropriée pour protéger les intérêts de la République Azerbaïdjanaise, au cas où un Membre de l'Union n'assumerait pas sa part des dépenses de l'Union ou au cas où les réserves émises par les autres Membres de l'Union entraîneraient une augmentation du montant de la contribution dont doit s'acquitter la République Azerbaïdjanaise ou auraient d'autres conséquences financières, ou menaceraient, directement ou indirectement, les services de télécommunication de la République Azerbaïdjanaise;

3. de refuser d'appliquer en République Azerbaïdjanaise toute disposition de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications qui aurait, directement ou indirectement, des incidences sur la souveraineté de la République Azerbaïdjanaise et qui serait contraire à la Constitution et aux lois de la République Azerbaïdjanaise.»

**Tableau II – Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications
chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de
fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1)
(Genève, 1977)**

**Note: Les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals sont devenus partie intégrante du
Règlement des radiocommunications de Genève (1979) (voir article 15 et Appendice 30 de ce Règlement).**

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')..	S	6)	Espagne.....	S	6)	Maurice (République de).....	S	6)
Albanie (République d')	—	6)	Etats-Unis d'Amérique	S	6)	Mauritanie (République islamique de).....	S	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)....	S	6)	Ethiopie (République fédérale démocratique d')	S	6)	Mexique	S	6)
Allemagne (République fédérale d')	S	A 5)	Fidji (République de).....	—	6)	Monaco (Principauté de)	S	6)
Antigua-et-Barbuda	—	6)	Finlande	S	A	Mongolie.....	S	6)
Arabie saoudite (Royaume d')....	S	6)	France	S	A	Myanmar (Union de)	—	6)
Argentine (République).....	S	A 4)	Gabonaise (République).....	S		Namibie (République de)	—	6)
Australie	S	6)	Ghana.....	S	6)	Niger (République du).....	—	6)
Autriche	S		Grèce.....	S	A	Nigéria (République fédérale du)	S	6)
Bahamas (Commonwealth des)..	—	6)	Guatemala (République du).....	S	6)	Norvège.....	S	6)
Bahreïn (Etat de)	S	6)	Guinée (République de).....	S		Nouvelle-Zélande	S	6)
Bangladesh (République populaire du).....	S		Guinée équatoriale (Rép. de).....	—	6)	Oman (Sultanat d').....	S	6)
Barbade.....	—	6)	Guyana.....	—	6)	Ouganda (République de l').....	S	
Bélarus (République du)	S	A	Haiti (République d').....	S	6)	Pakistan (Rép. islamique du)....	S	6)
Belgique.....	S	6)	Honduras (République du)	—	6)	Panama (République du)	S	6)
Belize	—	6)	Hongrie (République de)	S	A 4)	Papouasie-Nouvelle-Guinée....	S	6)
Bénin (République du).....	S	6)	Inde (République de l')	S	A	Paraguay (République du)	S	A
Bolivie (République de)	S	6)	Indonésie (République d').....	S	6)	Pays-Bas (Royaume des).....	S	A 3)
Botswana (République du).....	—	6)	Iran (République islamique d')...	S	6)	Pérou	—	6)
Bresil (République fédérative du).....	S		Iraq (République d').....	—	6)	Philippines (République des)....	S	6)
Brunéi Darussalam	—	6)	Irlande	S	A	Pologne (République de)	S	6)
Bulgarie (République de).....	S	6)	Islande	S		Portugal.....	S	6)
Burkina Faso.....	S	6)	Israël (Etat d')	—	6)	Qatar (Etat du)	—	A
Burundi (République du).....	S		Italie	S	A	République arabe syrienne	—	6)
Cameroun (République du).....	—	6)	Jamaïque	—	6)	République démocratique du Congo.....	S	
Canada	S	A	Japon	S	6)	République populaire démocratique de Corée	S	6)
Centrafricaine (République).....	S		Jordanie (Royaume hachémite de).....	—		Roumanie.....	S	6)
Chili	S	6)	Kenya (République du)	S	6)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 1)
Chine (Rép. pop. de).....	S	6)	Kiribati (République de).....	—	6)	Russie (Fédération de).....	S	A
Chypre (République de).....	S	6)	Koweït (Etat du)	S	6)	Rwandaise (République)	—	6)
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	6)	Lao (République démocratique populaire).....	S	6)	Saint-Marin (République de)....	—	6)
Colombie (République de).....	S	6)	Lesotho (Royaume du)	—	6)	Saint-Vincent-et-Grenadines	—	6)
Comores (République fédérale islamique des).....	S		Liban	S	6)	Salomon (Iles).....	—	6)
Congo (République du).....	S		Libéria (République du)	—	6)	Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	6)
Corée (République de)	S	A	Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.).....	S	6)	Sénégal (République du)	S	A
Côte d'Ivoire (République de)....	S	6)	Liechtenstein (Princ. de).....	S	A	Sierra Leone.....	—	6)
Cuba.....	S	6)	Luxembourg.....	S	6)	Singapour (République de).....	S	A
Danemark	S	A	Madagascar (République de).....	S	6)	Somalie (Rép. démocratique)....	—	6)
Djibouti (République de).....	—	6)	Malaisie	S	A	Soudan (République du).....	S	6)
Egypte (République arabe d')....	S	6)	Malawi	—	6)	Sri Lanka (République socialiste démocratique de) ..	—	6)
El Salvador (République d')	—	6)	Maldives (République des).....	—	6)			
Emirats arabes unis.....	S	6)	Mali (République du)	S	6)			
Equateur	S		Malte.....	S	6)			
			Maroc (Royaume du).....	S				

Tableau II (fin)

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Sudafricaine (République).....	–	6)	Tchèque et slovaque (Rép. féd.).	S	A 4)	Uruguay (Rép. orientale de l') ...	S	6)
Suède	S	A 4)	Thaïlande	S	6)	Venezuela (République du)	S	6)
Suisse (Confédération)	S	A 2)	Togolaise (République)	S	6)	Yémen (République du)	S	6)
Suriname (République du)	–	6)	Trinité-et-Tobago	–	6)	Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	6)
Swaziland (Royaume du)	–	6)	Tunisie	S	6)	Zambie (République de)	–	6)
Tanzanie (République-Unie de) ..	S	6)	Turquie	S	6)	Zimbabwe (République du)	–	6)
Tchad (République du)	S	6)	Ukraine	S	A			

-
- 1) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.
 - 2) En approuvant ces Actes finals, la Suisse s'est ralliée à la déclaration qui figure au N° 74 du Protocole final auxdits Actes.
 - 3) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.
 - 4) En approuvant les Actes finals, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.
 - 5) Voir Notifications N°s 1146, 1169, 1175 et 1182.
 - 6) Ce Membre a approuvé le Règlement des radiocommunications de Genève (1979) dont sont partie intégrante les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals.

Tableau III – Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')..	S		Hongrie (Rép. de).....	S	A 1)	Ouganda (République de l').....	S	
Albanie (République d')	—	A	Inde (République de l')	S	A	Pakistan (Rép. islamique du).....	S	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	S		Indonésie (République d').....	S		Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	A
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 4)	Iran (Rép. islamique d')	S		Pays-Bas (Royaume des).....	S	A 3)
Angola (Rép. d')	—		Iraq (Rép. d')	—		Philippines (Rép. des).....	S	
Arabie saoudite (Royaume d')....	S		Irlande	S	A	Pologne (Rép. de).....	S	A 1)
Australie	S		Islande	S	A	Portugal	S	
Autriche	S		Israël (Etat d')	S		Qatar (Etat du)	S	
Bahrein (Etat de)	—	A	Italie	S	A	Rép. arabe syrienne.....	S	
Bangladesh (Rép. pop. du)	S		Japon	S	A	République démocratique du Congo	S	
Bélarus (République du)	S	A	Jordanie (Royaume hachémite de)	S	A	Rép. pop. dém. de Corée	—	
Belgique	S	A	Kenya (République du)	S		Roumanie	S	A 5)
Bénin (Rép. du)	S		Kiribati (République de).....	—		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 2)
Botswana (République du).....	S	A	Koweït (Etat du)	S		Russie (Fédération de).....	S	A
Bulgarie (Rép. de)	S	A	Lao (Rép. dém. pop.).....	—		Rwandaise (République)	—	
Burkina Faso	S	A 1)	Lesotho (Royaume du)	S		Saint-Marin (Rép. de).....	—	
Burundi (République du).....	S		L'ex-République yougoslave de Macédoine	—	A	Salomon (Iles).....	—	
Cambodge (Royaume du).....	—		Liban	S		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—	
Cameroun (Rép. du)	S	A	Libéria (République du)	S		Sénégal (République du)	S	A
Cap-Vert (Rép. du)	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S		Sierra Leone	—	A
Centrafricaine (République).....	S		Liechtenstein (Princ. de).....	S	A	Singapour (République de).....	S	A
Chine (Rép. pop. de).....	S	A	Luxembourg	S	A	Slovénie (République de).....	—	7)
Chypre (République de)	S		Madagascar (Rép. de).....	S		Somalie (Rép. dém.)	—	
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	A	Malaisie	S		Soudan (République du)	S	
Comores (Rép. féd. isl. des)	—		Malawi	S	A	Sri Lanka (Rép. soc. dém. de) ...	S	
Congo (République du)	S		Maldives (République des).....	—		Sudafricaine (République).....	—	
Corée (République de)	S	A	Mali (République du)	S		Suède	S	A
Côte d'Ivoire (Rép. de)	S	A	Malte	—		Suisse (Confédération)	S	A
Croatie (République de)	—	A	Maroc (Royaume du).....	S	A	Swaziland (Royaume du)	—	
Danemark	S	A	Maurice (République de).....	S		Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	
Djibouti (Rép. de)	—		Mauritanie (Rép. islam. de).....	S		Tchad (République du)	S	
Egypte (Rép. arabe d')	S 6)		Monaco (Principauté de)	S	A	Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 1)
Emirats arabes unis	S		Mongolie	S	A	Thaïlande	S	
Espagne	S	A	Mozambique (Rép. du)	S	A	Togolaise (République)	S	
Ethiopie (Rép. féd. dém. d').....	S	A	Myanmar (Union de)	—	A	Tonga (Royaume des).....	—	A
Fidji (République de).....	S	A	Namibie (République de)	—		Tunisie	S	
Finlande	S	A	Nauru (République de)	—	A	Turquie	S	
France	S	A	Népal	S	A	Ukraine	S	
Gabonaise (République).....	S		Niger (République du).....	S		Viet Nam (Rép. socialiste du) ...	—	
Gambie (République de)	S		Nigéria (Rép. fédérale du)	S		Yémen (République du)	S	
Ghana	S	A	Norvège	S	A	Yougoslavie (Rép. féd. de).....	S	A
Grèce	S		Nouvelle-Zélande	S	A	Zambie (République de)	S	
Guinée (Rép. de).....	S		Oman (Sultanat d').....	—	A	Zimbabwe (République du).....	—	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—							
Guinée équatoriale (Rép. de).....	—							

-
- 1) En approuvant l'Accord, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.
 - 2) L'approbation vaut également pour les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni (dans les Régions 1 et 3).
 - 3) L'approbation vaut pour le Royaume en Europe.
 - 4) Voir Notification N° 1132.
 - 5) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a fait la déclaration suivante:
«La République socialiste de Roumanie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer que ses émetteurs de radiodiffusion couvrent, d'une manière appropriée, tout le territoire du pays avec des programmes de radiodiffusion, dans le cas où les coordinations prévues dans le Plan annexé à l'Accord ne pourront être solutionnées par des négociations.»
 - 6) Voir Notification No 1175.
 - 7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord.

Tableau IV – Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')...	S		Guinée (République de).....	S		Oman (Sultanat d').....	S	
Albanie (République d')	S		Guinée-Bissau (Rép. de).....	–		Ouganda (République de l').....	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.).....	S		Guinée équatoriale (République de).....	–		Pays-Bas (Royaume des).....	S	A
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 1)	Hongrie (République de).....	S		Pologne (République de).....	S	
Andorre (Principauté d')	–	A	Iran (République islamique d')	S		Portugal.....	S	
Angola (République d')	S		Iraq (République d').....	S		Qatar (Etat du)	S	A
Arabie saoudite (Royaume d')....	S	A	Irlande.....	S		Rép. arabe syrienne.....	S	
Autriche.....	S		Islande.....	–		République démocratique du Congo	–	
Bahrein (Etat de)	–		Israël (Etat d')	S		Roumanie.....	S	
Bélarus (République du)	S	A	Italie.....	S		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S	
Belgique.....	S		Jordanie (Royaume hachémite de).....	S		Russie (Fédération de).....	S	A 2)
Bénin (République du)	S		Kenya (République du)	S		Rwandaise (République)	–	
Botswana (République du).....	S		Koweït (Etat du).....	S		Saint-Marin (Rép. de).....	S	
Bulgarie (République de).....	S		Lesotho (Royaume du).....	S		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	–	
Burkina Faso.....	S	A 2)	L'ex-République yougoslave de Macédoine.....	–	A	Sénégal (République du)	S	
Burundi (République du).....	–		Liban.....	–		Sierra Leone.....	–	
Cameroun (République du).....	S		Libéria (République du)	–		Slovénie (République de)	–	A
Cap-Vert (République du).....	–		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S		Somalie (Rép. dém.)	–	
Centrafricaine (République).....	–		Liechtenstein (Princ. de).....	S		Soudan (République du).....	–	
Chypre (République de)	S		Luxembourg.....	S		Sudafricaine (République).....	–	A
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	A	Madagascar (République de).....	–		Suède.....	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	–		Malawi.....	–		Suisse (Confédération)	S	A
Congo (République du).....	S		Mali (République du).....	S		Swaziland (Royaume du)	S	
Côte d'Ivoire (République de)....	S	A	Malte.....	S		Tanzanie (République-Unie de)	S	
Croatie (République de)	–	A	Maroc (Royaume du).....	S		Tchad (République du).....	S	
Danemark.....	S	A	Maurice (République de).....	–		Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Djibouti (République de).....	–		Mauritanie (Rép. islam. de).....	–		Togolaise (République)	S	
Egypte (République arabe d').....	S	A	Monaco (Principauté de).....	S		Tunisie.....	S	
Emirats arabes unis.....	–	A	Mongolie.....	S		Turquie.....	S	
Espagne.....	S	A 3)	Mozambique (République du)....	–		Ukraine.....	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d').....	–		Namibie (République de)	–		Yémen (République du)	S	
Finlande.....	S	A	Niger (République du).....	–		Yougoslavie (Rép. féd. de).....	S	
France.....	S	A 4)	Nigéria (Rép. fédérale du).....	–		Zambie (République de).....	S	
Gabonaise (République).....	S		Norvège.....	S		Zimbabwe (République du).....	S	
Gambie (République de)	–							
Ghana.....	–							
Grèce.....	S	A						

1) Voir Notification N° 1235.

2) En approuvant l'Accord, cette Administration a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

3) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

4) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de la France a fait savoir qu'il ne maintient pas la déclaration formulée au moment de la signature.

**Tableau V – Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1)
(Genève, 1985)**

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Albanie (République d')	–		Guinée (République de).....	S		Ouganda (République de l').....	–	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.).....	S		Guinée-Bissau (Rép. de).....	–		Pays-Bas (Royaume des).....	S	A
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A	Guinée équatoriale (Rép. de).....	–		Pologne (République de).....	S	
Angola (République d')	S		Hongrie (République de).....	S	A	Portugal.....	S	
Arabie saoudite (Royaume d')....	S	A	Iraq (République d').....	S		Qatar (Etat du)	S	
Autriche	S		Irlande	S		Rép. arabe syrienne.....	–	
Bahreïn (Etat de)	S		Islande.....	–		République démocratique du Congo	–	
Bélarus (République du)	–		Israël (Etat d')	S		Roumanie.....	S	
Belgique.....	S		Italie	S	A	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S	
Bénin (République du)	S		Jordanie (Royaume hachémite de).....	–		Russie (Fédération de).....	S	A
Botswana (République du).....	–		Kenya (République du)	S		Rwandaise (République)	–	
Bulgarie (République de)	S		Koweït (Etat du)	S		Saint-Marin (République de)....	–	
Burkina Faso.....	–	A	Lesotho (Royaume du)	–		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	–	
Burundi (République du).....	–		Liban	–		Sénégal (République du)	–	A
Cameroun (République du)	S		Libéria (République du)	–		Sierra Leone	–	
Cap-Vert (République du).....	–		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S		Slovénie (République de)	–	A
Centrafricaine (République).....	–		Liechtenstein (Princ. de).....	–	A	Somalie (République dém.).....	–	
Chypre (République de)	S		Lituanie (République de).....	–	A	Soudan (République du).....	–	
Cité du Vatican (Etat de la).....	–		Luxembourg.....	–		Sudafricaine (République).....	–	A
Comores (Rép. féd. isl. des).....	–		Madagascar (République de)....	S		Suède.....	S	A
Congo (République du)	–		Malawi	–		Suisse (Confédération)	S	A
Côte d'Ivoire (République de)....	S	A	Mali (République du)	–		Swaziland (Royaume du)	–	
Croatie (République de)	–	A	Malte.....	S		Tanzanie (Rép.-Unie de)	–	
Danemark	S	A	Maroc (Royaume du).....	S		Tchad (République du).....	S	
Djibouti (République de).....	–		Maurice (République de).....	–		Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Egypte (Rép. arabe d')	S		Mauritanie (Rép. islam. de).....	–		Togolaise (République)	–	
Emirats arabes unis.....	–		Monaco (Principauté de).....	S		Tunisie	S	
Espagne.....	S	A	Mongolie.....	–		Turquie.....	S	
Ethiopie (Rép. féd. dém. d').....	–		Mozambique (République du)....	–		Ukraine.....	–	
Finlande	S		Namibie (République de)	–		Yémen (République du)	–	
France	S	A	Niger (République du).....	–		Yougoslavie (Rép. féd. de).....	S	
Gabonaise (République).....	–		Nigéria (Rép. fédérale du).....	–		Zambie (République de).....	–	
Gambie (République de)	–		Norvège	S		Zimbabwe (République du).....	–	
Ghana.....	S		Oman (Sultanat d').....	S				
Grèce.....	S							

Tableau VI – Accords régionaux américains

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Accord régional de radiodiffusion à ondes hectométriques Région 2 (Rio de Janeiro, 1981)		Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1 605-1 705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Antigua-et-Barbuda	—		—		—		S	
Argentine (République)	S		—		S	A ⁴⁾	S	
Bahamas (Commonwealth des)	—		—		S		—	
Barbade	—		—		—		S	
Belize	—		—		S		—	
Bolivie (République de)	S		—		—		—	
Brésil (République fédérative du)	S		—		S	A	S	
Canada	S		S	2)	S	A	S	R
Chili	S		—		S		S	
Colombie (République de)	S		—		S		S	
Costa Rica	S	A	—		S		S	
Cuba	S		S	1)	—		S	
Danemark	—		—		S	A	—	A
Dominicaine (République)	S	A	S	R	—		—	
El Salvador (République d')	S		—		—		—	
Equateur	S		—		S		—	
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R	S	A ⁵⁾	S	A ⁵⁾
France	—		—		S	A	S	A
Grenade	—		—		S		—	
Guatemala (République du)	S		—		—		—	
Guyana	—		—		S		—	
Haïti (République d')	—	A	—		—		S	
Honduras (République du)	S	A	—		—		S	
Jamaïque	—		—		S		—	
Mexique	S	A	—		S		S	
Nicaragua	S	A	—		S		—	
Panama (République du)	S		—		S		—	
Paraguay (République du)	—	A	—		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	—		—		S	A ³⁾	—	A ³⁾
Pérou	—		—		S		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—		S	R	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	—		—		—		—	
Suriname (République du)	—		—		—	A	S	
Trinité-et-Tobago	—		—		S		S	
Uruguay (République orientale de l')	S		—		S		S	
Venezuela (République du)	S		—		S		S	

1) Le Gouvernement de Cuba a dénoncé cet Accord avec effet au 3 novembre 1981.

2) Le Gouvernement du Canada a dénoncé cet Accord avec effet au 17 février 1985.

3) Pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 2 (paragraphe A.1, A.2, A.3, B et C) du Protocole final à l'Accord et a en outre déclaré ce qui suit (*traduction*):

«Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.»

5) Cette approbation a été donnée compte tenu des déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VII – Accords et Protocole régionaux des Zones européennes

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960)*		Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985)**	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Albanie (République d')	S		–		–		–	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	–		–		–		S	
Allemagne (République fédérale d').....	S	A	S	A ₃₎	S	A ₅₎	S	A ₅₎
Andorre (Principauté d')	–		–	A	–	A	–	
Arabie saoudite (Royaume d')	–		–		–			
Autriche	S	A	S	A	S	A	S	
Bélarus (République du)	S		S	A ₂₎	S	A	–	
Belgique.....	–		S	A	–	A	S	
Bulgarie (République de)	S		S		–		S	
Chypre (République de)	–		S	A	–		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	–		S	A	S	A	–	
Croatie (République de)			–	A	–	A	–	A
Danemark.....	S	A	S		S		S	A
Egypte (République arabe d')	–		–		S		–	
Espagne.....	–		S	A ₁₎	S	A	S	A
Finlande	–		S	A	S	A	S	A
France	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce.....	S		S	A	S	A	S	
Hongrie (République de).....	S	A	S	A	S		S	A
Iraq (République d').....	–		–		–		–	
Irlande	–		S	A	S		S	
Islande.....	–		S	A	–	A	–	
Israël (Etat d')	–		S		S		S	
Italie	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de).....	–		–		–		–	
L'ex-République yougoslave de Macédoine			–	A	–	A		
Liban	–		S		–		–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	–		–		–		S	
Liechtenstein (Principauté de).....	–		–		–		–	
Lituanie (République de).....							–	A
Luxembourg	–		S		S		–	
Malte	–		–		S		S	
Maroc (Royaume du).....	–		S	A	–	A	S	
Monaco (Principauté de).....	–		S		S		S	
Norvège	S	A	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des).....	–		S	A	S	A	S	A
Pologne (République de).....	S		S		S		S	
Portugal.....	–		S	A	S		S	
République arabe syrienne	–		–		–		–	
Roumanie.....	S	A	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	–		S ₄₎	A ₄₎	S		S	
Russie (Fédération de).....	S	A	S	A ₂₎	S	A ₆₎	S	A
Saint-Marin (République de).....	–		–	A	S	A	–	
Slovénie (République de)			–	7)	–	7)		
Suède	S	A	S	A	S	A	S	A
Suisse (Confédération)	S	A	S	A	S	A	–	A
Tchèque et slovaque (Rép. féd.).....	S	A	S		S		S	
Tunisie	–		–		S		S	
Turquie.....	S		S		S		S	
Ukraine	S	A	S	A ₂₎	S	A	–	
Yougoslavie (République fédérative de).....	S		S	A	S	A	S	

-
- *) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).
- **) Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).
- 1) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.
 - 2) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm, en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision une protection contre les brouillages causés par les services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie (traduction).
 - 3) En donnant son approbation, l'Administration de la République fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:
«Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.
Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).
Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés.»
 - 4) Signé et approuvé également pour le compte des Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni.
 - 5) Voir Notification No 1235.
 - 6) En approuvant ce Protocole, l'Administration de l'URSS a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.
 - 7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord et à ce Protocole.

Tableau VIII – Accords et Protocoles régionaux des Zones africaines

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	–		–		S		S	
Angola (République d')	–		–		–		–	
Arabie saoudite (Royaume d')							S	
Bahreïn (Etat de)							S	
Bénin (République du)	S		–		S		S	
Botswana (République du)	–		S		–		S	
Burkina Faso	S	A	–	A	S	A	S	A
Burundi (République du)	–		S		–		S	
Cameroun (République du)	S		S		S		S	
Cap-Vert (République du)	–		–		–		–	
Centrafricaine (République)	–		–		–		–	
Comores (Rép. féd. islamique des)	–		–		–		–	
Congo (République du)	S		–		S		S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A	S	A	S		S	
Djibouti (République de)	–		–		–		–	
Egypte (République arabe d')	–	A	S		S		S	
Emirats arabes unis							S	
Espagne	S	A	S	A	S	A	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	S	A	S		S		S	
France	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République)	S		S		S		S	
Gambie (République de)	–		–		–		–	
Ghana	S		S		S		S	
Guinée (République de)	S		–		–		S	
Guinée-Bissau (République de)	–		–		–		–	
Guinée équatoriale (République de)	–		–		–		–	
Iran (Rép. islamique d')							S	
Iraq (République d')							S	
Kenya (République du)	S	A	S	A	S		S	
Koweït (Etat du)							S	
Lesotho (Royaume du)	–		–		–		S	
Libéria (République du)	S		–		S		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	S		–		S		S	
Madagascar (République de)	S		S		S		S	
Malawi	–		–		–		S	
Mali (République du)	S		–		S		S	
Maroc (Royaume du)	–		–		S		S	
Maurice (République de)	–		–		S		S	
Mauritanie (Rép. islamique de)	S		–		S		S	
Mozambique (République du)	–		–		S		S	
Namibie (République de)	–		–		–		–	
Niger (République du)	S		–		–		S	
Nigéria (République fédérale du)	S	A	–		S		S	

Tableau VIII (fin)

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Oman (Sultanat d').....							S	
Ouganda (République de l').....	S	A	–		–		–	
Qatar (Etat du).....							S	
République démocratique du Congo.....	S		–		–		–	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S		S		–		–	
Rwandaise (République).....	S		–		–		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	–		–		–		–	
Sénégal (République du).....	S	A	S		S		S	
Sierra Leone.....	S	A	–		–		–	
Somalie (République démocratique).....	S		–		–		–	
Soudan (République du).....	–		–		–		–	
Sudafricaine (République).....	S	A	–	A	–	A	–	A
Swaziland (Royaume du).....	–		–		S		S	
Tanzanie (République-Unie de).....	S	A	–		–		–	
Tchad (République du).....	S		–		S		S	
Togolaise (République).....	S		S		–		S	
Yémen (République du).....							S	
Zambie (République de).....	–		S		S		S	
Zimbabwe (République du).....	–		–		S		S	

**IX – Liste des Etats Membres qui ont signé les Actes finals de la
Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998)**

Les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) ont été signés par les 157 Etats Membres suivants:

Albanie (République d')	Etats-Unis d'Amérique
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	Ethiopie (République fédérale démocratique d')
Allemagne (République fédérale d')	Finlande
Angola (République d')	France
Arabie saoudite (Royaume d')	Gabonaise (République)
Argentine (République)	Géorgie
Arménie (République d')	Ghana
Australie	Grèce
Autriche	Guatemala (République du)
Azerbaïdjan (République azerbaïdjanaise)	Guyana
Bahreïn (Etat de)	Hongrie (République de)
Bélarus (République du)	Inde (République de l')
Belgique	Indonésie (République d')
Bénin (République du)	Iran (République islamique d')
Bhoutan (Royaume du)	Irlande
Bosnie-Herzégovine	Islande
Botswana (République du)	Israël (Etat d')
Brésil (République fédérative du)	Italie
Brunéi Darussalam	Japon
Bulgarie (République de)	Jordanie (Royaume hachémite de)
Burkina Faso	Kazakstan (République du)
Burundi (République du)	Kenya (République du)
Cameroun (République du)	Lao (République démocratique populaire)
Canada	Lesotho (Royaume du)
Centrafricaine (République)	Lettonie (République de)
Chili	L'ex-République yougoslave de Macédoine
Chine (République populaire de)	Liban
Chypre (République de)	Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)
Cité du Vatican (Etat de la)	Liechtenstein (Principauté de)
Colombie (République de)	Lituanie (République de)
Comores (République fédérale islamique des)	Luxembourg
Congo (République du)	Madagascar (République de)
Corée (République de)	Malaisie
Costa Rica	Maldives (République des)
Côte d'Ivoire (République de)	Mali (République du)
Croatie (République de)	Malte
Cuba	Maroc (Royaume du)
Danemark	Mexique
Dominicaine (République)	Micronésie (Etats fédérés de)
Egypte (République arabe d')	Moldova (République de)
El Salvador (République d')	Monaco (Principauté de)
Emirats arabes unis	Mongolie
Equateur	Mozambique (République du)
Espagne	Namibie (République de)
Estonie (République d')	Nigéria (République fédérale du)

Norvège	Sénégal (République du)
Nouvelle-Zélande	Seychelles (République des)
Oman (Sultanat d')	Singapour (République de)
Ouganda (République de l')	Slovénie (République de)
Ouzbékistan (République d')	Soudan (République du)
Pakistan (République islamique du)	Sri Lanka (République socialiste démocratique de)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sudafricaine (République)
Paraguay (République du)	Suède
Pays-Bas (Royaume des)	Suisse (Confédération)
Pérou	Suriname (République du)
Philippines (République des)	Tanzanie (République-Unie de)
Pologne (République de)	Tchad (République du)
Portugal	Thaïlande
Qatar (Etat du)	Tonga (Royaume des)
République arabe syrienne	Trinité-et-Tobago
République kirghize	Tunisie
République populaire démocratique de Corée	Turquie
République slovaque	Ukraine
République tchèque	Venezuela (République bolivarienne du)
Roumanie	Viet Nam (République socialiste du)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Yémen (République du)
Russie (Fédération de)	Zambie (République de)
Saint-Marin (République de)	Zimbabwe (République du)

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

X – Accords particuliers

**Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz
par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)**

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Confédération suisse.

**Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques
(bande IV, 472 - 582 MHz, et bande V, 582 - 960 MHz) dans les zones frontalières
(Karlsruhe, 1966)**

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Royaume des Pays-Bas.

Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations.

**Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre
des fréquences comprises entre 29,7 et 470 MHz**

Accord signé à Vienne, le 25 avril 1969, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République populaire hongroise et République socialiste tchécoslovaque.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1970.

Accord signé à Budapest, le 1^{er} juillet 1976, entre les Administrations des pays suivants: République populaire hongroise et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur 60 jours après sa signature.

Accord signé à Athènes, le 23 juin 1979, entre les Administrations des pays suivants: Grèce et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été ratifié par ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

Accord signé entre les Administrations des pays suivants: République socialiste de Roumanie et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur le 10 février 1981.

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 174-225 MHz

Un tel accord a été signé à Paris, le 10 avril 1984, entre les Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Cet accord est entré en vigueur le 10 mai 1984.

**Protocole d'accord concernant la mise en service d'attributions de fréquence
pour la radiodiffusion figurant dans le Plan de Genève (1984)
dans la bande 104-108 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 7 décembre 1984, par les délégués des Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Monaco, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse, d'autre part.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1986.

**Protocole d'accord concernant les critères de partage entre différents services
dans la bande 174-225 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 27 novembre 1984, par les délégués des Administrations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 27 décembre 1984.

**Accord particulier concernant la mise en œuvre du service de radiodiffusion
dans la bande 104-108 MHz**

Un tel accord a été signé à Copenhague le 29 janvier 1986 par les délégués des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la République populaire de Pologne, de la Suède et de l'URSS.

Cet Accord précise les modalités d'utilisation des fréquences pendant la période mentionnée dans la Résolution 3 de la CAR pour la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).

**Accord particulier concernant l'attribution et l'utilisation
des canaux de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence
dans la bande d'ondes métriques 88-108 MHz**

Cet Accord a été signé à Montevideo le 8 juillet 1980 par les représentants des Administrations de la République argentine, la République fédérative du Brésil et la République orientale de l'Uruguay.

Note – Les termes de l'Accord ont été reçus au Secrétariat général le 10 juin 1987.

Protocole d'accord concernant la coordination des fréquences des stations de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence exploitées dans la bande 87,5-108 MHz et des stations de radionavigation aéronautique exploitées dans la bande 108-117,975 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Malaga-Torremolinos le 12 février 1992, entre les Administrations de la Belgique, de l'Irlande, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1992.

Accord régional relatif à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 MHz et 43,5 GHz

Accord signé à Vienne, le 30 juin 2000, entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, République de Croatie, France, République de Hongrie, Italie, République de Lituanie, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas, République de Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, République de Slovénie et Confédération suisse.

Il remplace les Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 960 MHz.

Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure

Cet arrangement a été signé à Bruxelles, le 25 janvier 1996, par les représentants des Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération Suisse.

Cet arrangement est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1996.

Il remplace, à partir de cette même date, l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique rhénan (Munich, 1976).

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Annexe B

(au Rapport des activités de l'Union pour 2001)

Union internationale des télécommunications

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2000-2001 DE L'UIT
BUDGET ORDINAIRE
ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ET MODIFICATIONS DANS LE FONDS DE RESERVE

RECETTES	Budget 2000-01	Recettes 2000-01	Recettes 1998-99
	CHF	CHF	CHF
Contributions mises en recouvrement			
Contributions des Etats Membres	225,802,000	225,362,000.00	241,537,833
Contributions des Membres des Secteurs			
- Secteur des radiocommunications	13,806,000	15,741,175.00	15,858,799
- Secteur de la normalisation des télécommunications	23,640,000	27,322,783.30	27,243,083
- Secteur du développement des télécommunications	<u>3,594,000</u>	<u>4,574,718.75</u>	<u>3,993,057</u>
Contributions des Associés	41,040,000	47,638,677.05	47,094,939
- Secteur des radiocommunications	0	35,875.00	0
- Secteur de la normalisation des télécommunications	0	195,125.00	0
- Secteur du développement des télécommunications	<u>0</u>	<u>0.00</u>	<u>0</u>
	0	231,000.00	0
Total des contributions mises en recouvrement	266,842,000	273,231,677.05	288,632,772
Recettes diverses			
Contributions aux Conférences de l'Union	0	0.00	60,957
Ventes des publications	28,000,000	26,577,315.33	29,633,580
Recettes au titre de l'appui aux projets	7,500,000	4,747,829.00	14,581,638
Intérêts créditeurs	2,500,000	7,119,228.27	3,193,703
Solde non utilisé du compte des engagements non réglés	0	1,389,844.03	2,619,615
Recouvrement des coûts			
- UIFN	1,500,000	1,533,600.00	0.00
- GMPCS-MOUS	927,000	509,089.90	0.00
- Telecom	3,049,000	2,686,355.94	0.00
- Notifications des services par satellites	11,000,000	163,560.00	0.00
- UIPRN et UISCN	139,000	117,000.00	0.00
- Autres recettes	<u>0</u>	<u>411,228.55</u>	<u>0.00</u>
	16,615,000	5,420,834.39	4,033,038.00
Autres recettes	<u>1,420,000</u>	<u>1,108,446.63</u>	<u>1,024,016</u>
Total Recettes diverses	56,035,000	46,363,497.65	55,146,547
Prélèvements du Fonds de réserve	14,054,039	14,054,039.00	14,831,000
Prélèvement du Compte Provision pour comptes débiteurs	0	865,504.05	449,001
TOTAL RECETTES	336,931,039	334,514,717.75	359,059,320
DEPENSES	Budget 2000-01	Dépenses 2000-01	Dépenses 1998-99
Secrétariat général	175,934,958	174,021,772.85	188,751,583
Secteur des radiocommunications	67,275,939	67,408,384.10	60,294,791
Secteur de la normalisation des télécommunications	26,825,142	25,386,369.23	19,836,456
Secteur du développement des télécommunications	<u>66,895,000</u>	<u>64,515,616.23</u>	<u>60,475,306</u>
	336,931,039	331,332,142.41	329,358,136
Annulation créances irrécupérables	0	865,504.05	449,001
TOTAL DEPENSES	336,931,039	332,197,646.46	329,807,137
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES	0	2,317,071.29	29,252,183
MOUVEMENTS DANS LE FONDS DE RESERVE	Budget 2000-01	2001-01	1998-99
Prélèvement prévu au budget		-11,383,000.00	-9,821,000
Prélèvements pour couvrir les crédits additionnels		-2,671,039.00	-5,010,000
Prélèvement du Fonds de réserve et transfert à d'autres fonds		-9,086,061.58	-12,324,710
Total des prélèvements du Fonds de réserve		-23,140,100.58	-27,155,710
Résultat de l'exercice		2,317,071.29	29,252,183
Solde du Fonds de réserve au 1er janvier		38,420,455.97	36,323,983
SOLDE DU FONDS DE RESERVE AU 31.12		17,597,426.68	38,420,456

**ETAT DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DE L'UIT
AU 31 DECEMBRE 2001**

ACTIF				- Francs suisses -	
				31.12.2001	31.12.1999
<u>Fonds liquides</u>					
- Avoirs à vue				18,839,962.40	14,581,298.29
- Portefeuille				112,576.20	260,913.15
- Placements à terme				101,895,000.00	125,410,000.00
				120,847,538.60	140,252,211.44
<u>Avances</u>				1,783,901.38	2,419,340.50
<u>Débiteurs</u>					
- Arriérés, contributions et publications - Etats Membres				33,801,808.36	31,962,505.00
- Arriérés, contributions et publications - Autres entités				8,340,157.17	5,897,474.35
- Courants, contributions et publications - Etats Membres				4,995,961.00	8,489,118.45
- Courants, contributions et publications - Autres entités				5,256,636.06	4,513,429.57
- Comptes spéciaux d'arriérés et comptes spéciaux d'arriérés supprimés				16,536,998.04	8,222,820.79
- Autres				3,237,912.62	1,904,637.03
				72,169,473.25	60,989,985.19
<u>Comptes intermédiaires</u>				14,147,331.00	2,691,690.34
<u>Actifs transitoires</u>				208,190.28	2,087,937.46
<u>Stocks divers</u>					
- Economat, reprographie et ateliers techniques	valeur	924,000.00		1.00	1.00
- Papier d'impression	valeur	16,000.00		1.00	1.00
- Publications	valeur	1,841,000.00		1.00	1.00
				3.00	3.00
<u>Fonds immobilisés</u>					
- Bâtiment Varembe	valeur d'achat	5,000,000.00			
	valeur d'assurance	33,574,000.00		1.00	1.00
- Bâtiment Tour	valeur construction	24,488,000.00			
	valeur d'assurance	51,480,000.00		1.00	1,231,535.00
- Extensions bâtiments	valeur construction	21,060,000.00			
	valeur d'assurance	29,097,000.00		18,766,100.00	19,855,900.00
- Bâtiment Montbrillant	valeur construction	45,427,250.00		45,427,250.00	37,257,707.15
	valeur d'assurance	53,718,000.00		2,000,000.00	
- Nouvelle cafétéria	financement FIPOI			2,000,000.00	
- Mobilier	valeur d'assurance	25,000,000.00		1.00	1.00
				66,193,353.00	58,345,144.15
<u>Actifs à amortir</u>					
- Dépenses nouvelle cafétéria				3,407,261.05	176,040.10
				3,407,261.05	176,040.10
				278,757,051.56	266,962,352.18

**ETAT DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DE L'UIT
AU 31 DECEMBRE 2001**

PASSIF

- Francs suisses -

	31.12.2001	31.12.1999
Fonds étrangers		
- Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du Bâtiment Tour	0.00	1,231,535.00
- Avances de fonds de la FIPOI pour la construction des extensions des bâtiments	18,766,100.00	19,855,900.00
- Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du bâtiment Montbrillant	45,427,250.00	43,730,000.00
- Avances de fonds de la FIPOI pour la construction de la nouvelle cafétéria	2,000,000.00	0.00
- Créiteurs et déposants	7,434,060.36	5,216,844.52
- Contributions 2002 payées d'avance	70,623,570.75	79,487,403.30
	144,250,981.11	149,521,682.82
Comptes intermédiaires	2,959,527.21	2,504,695.72
Passifs transitoires	754,875.77	166,986.49
Comptes des engagements non réglés	7,555,452.01	8,779,718.38
Fonds spéciaux		
- Fonds de roulement des expositions	32,648,332.40	11,958,531.23
- Fonds d'entretien des bâtiments	5,383,724.53	262,998.12
- Fonds de roulement pour les technologies de l'information et de la communication	3,022,371.70	
- Fonds d'entretien des Restaurants/ Cafétérias/ Bars de l'UIT	64,237.02	129,599.49
- Fonds de bien-être du personnel	271,533.43	263,279.16
- Fonds du Prix du Centenaire de l'UIT	636,846.83	618,356.15
- Provision pour l'installation et le rapatriement des fonctionnaires	7,151,896.93	7,875,723.75
- Provision pour comptes débiteurs	52,584,845.94	42,960,324.90
	101,763,788.78	64,068,812.80
Capital		
- Fonds de réserve de l'UIT	17,597,426.68	38,420,455.97
- Financement nouvelle cafétéria	3,875,000.00	3,500,000.00
	21,472,426.68	41,920,455.97
	278,757,051.56	266,962,352.18

Note: pour les engagements hors bilan voir le rapport de gestion financière

Annexe C

Liste des publications éditées par l'Union en 2001

Union internationale des télécommunications

(La liste complète peut être consultée sur le site web du Conseil:
<http://www.itu.int/council/C2002/035/annexc-f.pdf>)

Service des publications

LISTE DES PUBLICATIONS LIVRÉES EN 2001

	Publications	Nombre de copies	Nombre de pages	Total du nombre de pages
RECOMMANDATIONS				
BDT	3	100	24	800
BR	617	608	10 269	10 115
TSB	1 311	77 540	50 582	2 873 742
Sous-total des Recommandations	1 931	78 248	60 875	2 884 657
RAPPORTS				
BR	24	1 696	1 188	97 122
Sous-total des Rapports	24	1 696	1 188	97 122
RÉSOLUTIONS				
BR	57	57	75	75
Sous-total des Résolutions	57	57	75	75
VŒUX				
BR	78	77	81	80
Sous-total des Vœux	78	77	81	80
AUTRES PUBLICATIONS				
BDT	79	5 056	11 748	793 900
BR	280	332 728	65 356	166 410 580
SG	83	124 304	5 127	5 184 723
TLC	12	5 054	3 170	202 548
TSB	108	21 873	5 967	1 508 501
Sous-total des autres publications	562	489 015	91 368	174 100 252
TOTAL DES PUBLICATIONS LIVRÉES	2 652	569 093	153 587	177 082 186



Imprimé en Suisse
Genève, 2002